

ImmoDiag24 5, rue Emile Bazillou 24 400 MUSSIDAN

Résumé de l'expertise n° 2219BOP0602

Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.



Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Adresse :..... La Truchie haute Commune : 24260 JOURNIAC

Références cadastrales non communiquées

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété

Périmètre de repérage : Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction

	Prestations	Conclusion					
a	Amiante	Dans le cadre de la mission, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante.					
R	Etat Termite/Parasitaire	Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.					
	Gaz	L'installation ne comporte aucune anomalie (norme 2022)					
	Électricité	L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).					
	DPE	Estimation des coûts annuels : entre 5 920 € et 8 050 € par an Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 Numéro enregistrement ADEME : 2324E0401984Y					



N°ADEME : <u>2324E0401984Y</u> Etabli le : 07/02/2023 Valable jusqu'au : **06/02/2033**

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe

Adresse : La Truchie haute 24260 JOURNIAC

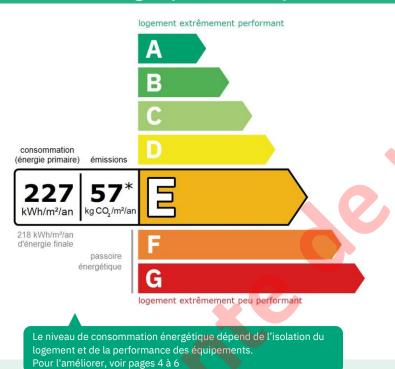
Type de bien : Maison Individuelle Année de construction : 1948 - 1974

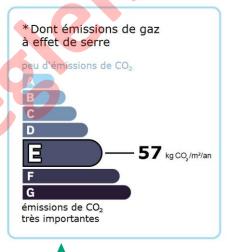
Surface habitable: 219 m²

Propriétaire: Mr et Mme CLUCAS

Adresse: La Truchie haute 24260 JOURNIAC

Performance énergétique et climatique





Ce logement émet 12 666 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 65 626 km parcourus en voiture.

Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **5 920 €** et **8 050 €**

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p. 3

Informations diagnostiqueur

ImmoDiag24

10 résidence Belles Rives 24400 Saint Front de Pradoux

tel: 0962295220

Diagnostiqueur : BORDERIE PATRICE Email : immodiag24@orange.fr

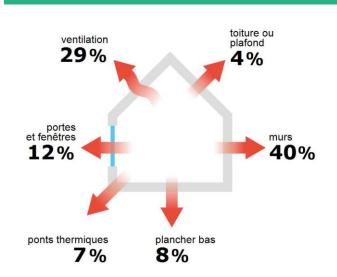
N° de certification : C2401

Organisme de certification : LCC QUALIXPERT



A l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (https://observatoire-dpe.ademe.fr/).

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation



Système de ventilation en place



Ventilation mécanique sur conduit existant avant 2013

Confort d'été (hors climatisation)*



MOYEN

BON

Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :





logement traversant

toiture isolée

Pour améliorer le confort d'été :



Équipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil.

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent:



pompe à chaleur



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie



réseau de chaleur ou de froid vertueux



chauffage au bois

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

	Usage		mation d'énergie énergie primaire)	Frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	Répartition des dépenses
	chauffage	♠ GPL	42 197 (42 197 é.f.)	entre 5 130 € et 6 950 €	87 %
J.	eau chaude	♠ GPL	3 982 (3 982 é.f.)	entre 480 € et 660 €	8 %
*	refroidissement				0 %
	éclairage	Electrique	994 (432 é.f.)	entre 80 € et 120 €	1 %
4	auxiliaires	Electrique	2 697 (1 173 é.f.)	entre 230 € et 320 €	4 %
énergie totale pour les usages recensés :			9 871 kWh 785 kWh é.f.)	entre 5 920 € et 8 050 € par an	Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations

chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées. chaude de 161 par jour.

é.f. → énergie finale

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de 📤 Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres

d'usage ci-dessous

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est -19% sur votre facture soit -1 452€ par an



- → Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

Astuces

- → Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- → Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 161ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (2-3 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40 l

66l consommés en moins par jour, č'est -19% sur votre facture soit -132€ par an

Astuces

- → Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- → Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : france-renov.gouv.fr

> Page 3/22 ImmoDiag24 | Tél : 0962295220 | Dossier : 2219BOP0602

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

	description	isolation
Murs	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant d'épaisseur 50 cm non isolé donnant sur l'extérieur Mur en briques creuses d'épaisseur 20 cm avec un doublage rapporté avec isolation intérieure (réalisée entre 2001 et 2005) donnant sur l'extérieur Mur en briques creuses d'épaisseur 20 cm avec un doublage rapporté avec isolation intérieure (réalisée entre 2001 et 2005) donnant sur un comble faiblement ventilé Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant d'épaisseur 50 cm non isolé donnant sur un sous-sol non chauffé Cloison de plâtre avec un doublage rapporté avec isolation intérieure (7 cm) donnant sur un comble faiblement ventilé Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant d'épaisseur 50 cm donnant sur l'extérieur	insuffisante
Plancher bas	Dalle béton donnant sur un terre-plein Dalle béton donnant sur un terre-plein avec isolation intrinsèque ou en sous-face (réalisée entre 2001 et 2005) Plancher bois sur solives bois non isolé donnant sur un sous-sol non chauffé Plancher bois sur solives bois donnant sur un sous-sol non chauffé avec isolation intrinsèque ou en sous-face (5 cm)	insuffisante
T oiture/plafond	Plafond sous solives bois donnant sur un comble faiblement ventilé avec isolation intérieure (13 cm) Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage donnant sur un comble fortement ventilé avec isolation intérieure (réalisée entre 2001 et 2005) Plafond sous solives bois donnant sur l'extérieur (combles aménagés) avec isolation intérieure (24 cm) Plafond sur solives bois donnant sur un comble faiblement ventilé avec isolation intérieure (18 cm) Plafond sur solives bois donnant sur un comble faiblement ventilé avec isolation intérieure (5 cm)	moyenne
Portes et fenêtres	Fenêtres battantes pvc, double vitrage à isolation renforcée Fenêtres oscillo-battantes pvc, double vitrage à isolation renforcée Fenêtres battantes bois, simple vitrage Fenêtres fixes pvc, double vitrage à isolation renforcée Fenêtres fixes métal sans rupture de ponts thermiques, simple vitrage Fenêtres battantes bois, double vitrage Portes-fenêtres battantes avec soubassement bois, double vitrage Fenêtres fixes orientées, simple vitrage Fenêtres oscillantes bois, double vitrage à isolation renforcée Portes-fenêtres battantes avec soubassement pvc, double vitrage à isolation renforcée Porte(s) pvc avec double vitrage Porte(s) bois opaque pleine	moyenne

Vue	Vue d'ensemble des équipements								
		description							
	Chauffage	Chaudière individuelle GPL/propane/butane standard installée entre 2001 et 2015 régulée, avec programmateur avec réduit. Emetteur(s): radiateur bitube avec robinet thermostatique, plancher chauffant A Cheminée à foyer ouvert : son utilisation, même occasionnelle, est source de gaspillage énergétique et présente de forts impacts sur la qualité de l'air.							
٠ ج	Eau chaude sanitaire	Combiné au système de chauffage, contenance ballon 120 L							
*	Climatisation	Néant							
4	Ventilation	Ventilation mécanique sur conduit existant avant 2013							
	Pilotage	Avec intermittence centrale avec minimum de température							

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

		type d'entretien
	Chauffe-eau	Vérifier la température d'eau du ballon (55°C-60°C) pour éviter le risque de développement de la légionnelle (en dessous de 50°C).
Ţ	Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
	Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
	Radiateur	Laisser les robinets therm <mark>ostatiques en</mark> position ouverte en fin de saison de chauffe. Ne jamais placer un meu <mark>bl</mark> e dev <mark>ant</mark> un émetteur de chaleur. Purger les radiateurs s'il y <mark>a de l'</mark> air.
4	Ventilation	Nettoyage et ré <mark>glage d</mark> e l'installation tous les 3 ans par un professionnel. Nettoyer régul <mark>ièrement l</mark> es bouches. Veiller <mark>à ouvr</mark> ir <mark>les fenê</mark> tres de chaque pièce très régulièrement

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

Les travaux essentiels Montant estimé : 8200 à 12300€

	Lot	Description	Performance recommandée
\triangle	Mur	Isolation des murs par l'intérieur. Avant d'isoler un mur, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité.	R > 4,5 m ² .K/W
	Plancher	Isolation des planchers sous chape flottante. Avant d'isoler un plancher, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité.	R > 3,5 m ² .K/W
	Plafond	Isolation des plafonds par l'extérieur.	R > 3,5 m².K/W
	Chauffage	▲ Cheminée à foyer ouvert : celle-ci doit être condamnée à defaut d'être remplacée par un autre dispositif	

Les travaux à envisager Montant estimé : 7400 à 11200€

	Lot	Description	Performance recommandée
	Chauffage	Remplace <mark>r le s</mark> ystè <mark>me de</mark> chauffage par une pompe à chaleur air/eau double service chauffage et ECS.	SCOP = 4
ф°	Eau chaude sanitaire	Syst <mark>èm</mark> e ac <mark>tual</mark> isé en même temps que le chauffage Mettre en place un système Solaire	COP = 4

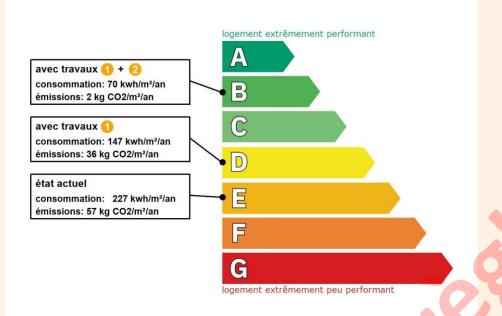
Commentaires:

Néant



Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux





Préparez votre projet!

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans:

https://france-renov.gouv.fr/espacesconseil-fr

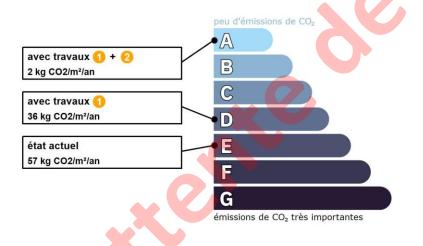
ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos

https://france-renov.gouv.fr/aides



Dont émissions de gaz à effet de serre





Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028. DPE / ANNEXES p.8

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : LCC QUALIXPERT - 17 rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur www.info-certif.fr)

Référence du logiciel validé : LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25.1]

Justificatifs fournis pour établir le DPE : Photographies des travaux

I DI CARRENTA DI ANTA DELL'ARRANTA DELL'ARRA

Référence du DPE : 2219B0P0602 Date de visite du bien : 06/02/2023 Invariant fiscal du logement : N/A

Référence de la parcelle cadastrale : **Références cadastrales non communiquées**

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : 3CL-DPE 2021

Numéro d'immatriculation de la copropriété : N/A

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation évaluée pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national et donc peut s'écarter du prix de votre abonnement.

Généralités

Donnée d'entrée		Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	Q	Observé / mesuré	24 Dordogne
Altitude	雀	Donnée en ligne	190 m
Type de bien	Q	Observé / mesuré	Maison Individuelle
Année de construction	~	Estimé	1948 - 1974
Surface habitable du logement	D	Observé / mesuré	219 m²
Nombre de niveaux du logement	0	Observé / mesuré	2
Hauteur moyenne sous plafond	0	Observé / mesuré	2,7 m

Enveloppe

Donnée d'entrée			Origine de la donnée	Valeur renseignée
	Surface du mur	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	74,7 m²
	Type de local adjacent	\bigcirc	Observé / mesuré	l'extérieur
Mur 1 Sud, Est, Ou <mark>es</mark> t	Matériau mur	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	ρ	Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	ρ	Observé / mesuré	non
	Surface du mur	ρ	Observé / mesuré	115,6 m²
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	ρ	Observé / mesuré	Mur en briques creuses
Mur 2 Nord, Sud, Est, Ouest	Epaisseur mur	ρ	Observé / mesuré	20 cm
	Isolation	ρ	Observé / mesuré	oui
	Année isolation	©	Document fourni	2001 - 2005
	Doublage rapporté avec lame d'air	۵	Observé / mesuré	moins de 15mm ou inconnu
	Surface du mur	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	10,5 m²
Mur 3 Quest	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	un comble faiblement ventilé
Mui 3 Ouest	Surface Aiu	P	Observé / mesuré	63 m²
	Etat isolation des parois Aiu	ρ	Observé / mesuré	isolé

	Surface Aue	ρ	Observé / mesuré	85 m²
	Etat isolation des parois Aue	Q	Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur	ρ	Observé / mesuré	Mur en briques creuses
	Epaisseur mur	ρ	Observé / mesuré	20 cm
	Isolation	ρ	Observé / mesuré	oui
	Année isolation	<u>ଡ଼</u>	Document fourni	2001 - 2005
	Doublage rapporté avec lame	ρ	Observé / mesuré	moins de 15mm ou inconnu
	d'air Surface du mur	2	Observé / mesuré	2,5 m²
	Type de local adjacent	2	Observé / mesuré	un sous-sol non chauffé
Mur 4 Nord, Ouest	Matériau mur	2	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
Mai + Nora, Ouest	Epaisseur mur	2	Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	2	Observé / mesuré	non
	Surface du mur	2	Observé / mesuré	14,95 m²
	Type de local adjacent	2	Observé / mesuré	un comble faiblement ventilé
	Surface Aiu	$\frac{2}{2}$	Observé / mesuré	75 m²
	Etat isolation des parois Aiu	2	Observé / mesuré	isolé
	Surface Aue	2	Observé / mesuré	100 m ²
Mur 5 Sud, Est, Ouest	Etat isolation des parois Aue	2	<u> </u>	non isolé
	<u> </u>		Observé / mesuré	
	Matériau mur	2	Observé / mesuré Observé / mesuré	Cloison de plâtre
	Isolation	2	<u> </u>	oui
	Epaisseur isolant Doublage rapporté avec lame	2	Observé / mesuré	7 cm
	d'air	ρ	Observé / mesuré	moins de 15mm ou inconnu
	Surface du mur	ρ	Observé / mesuré	26,8 m ²
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	l'ex <mark>térie</mark> ur
Mur 6 Nord, Ouest	Matériau mur	ρ	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	ρ	Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	ρ	Observé / mesuré	non
	Surface du mur	ρ	Observé / mesuré	18,3 m²
	Type de local adjacent	2	Observé / mesuré	l'extérieur
Mur 7 Sud	Matériau mur	D	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	P	Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	D	Observé / mesuré	non
	Surface du mur	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	39,38 m²
	Type de local adjacent	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	l'extérieur
Mur 8 Nord, Sud, Ouest	Matériau mur	ρ	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
mur o noru, suu, ouest	Epaisseur mur	P	Observé / mesuré	50 cm
38	Isolation	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation	X	Valeur par défaut	1948 - 1974
	Surface de plancher bas	ρ	Observé / mesuré	71 m²
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	un terre-plein
	Etat isolation des parois Aue	P	Observé / mesuré	non isolé
	Périmètre plancher bâtiment	Q	Observé / mesuré	28 m
Plancher 1	déperditif Surface plancher bâtiment	Ω	Observé / mesuré	71 m²
	déperditif	<u> </u>	•	
	Type de pb	2	Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation: oui / non / inconnue Année de	Ω	Observé / mesuré	inconnue
	construction/rénovation	×	Valeur par défaut	1948 - 1974
	Surface de plancher bas	ρ	Observé / mesuré	37 m²
Diameter 2	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	un terre-plein
Plancher 2	Etat isolation des parois Aue	X	Valeur par défaut	considéré isolé
	Périmètre plancher bâtiment déperditif	Q	Observé / mesuré	15.1 m
	asporanti			

	Surface plancher bâtiment			
	déperditif	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	37 m²
	Type de pb	\bigcirc	Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation: oui / non / inconnue	Q	Observé / mesuré	oui
	Année isolation	<u></u>	Document fourni	2001 - 2005
	Surface de plancher bas	۵	Observé / mesuré	5,4 m²
	Type de local adjacent	2	Observé / mesuré	un sous-sol non chauffé
	Etat isolation des parois Aue	2	Observé / mesuré	non isolé
	Périmètre plancher bâtiment		Observe / mesure	non isote
Plancher 3	déperditif	ρ	Observé / mesuré	3 m
	Surface plancher bâtiment déperditif	P	Observé / mesuré	5.4 m²
	Type de pb	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Plancher bois sur solives bois
	Isolation: oui / non / inconnue	\wp	Observé / mesuré	non
	Surface de plancher bas	\wp	Observé / mesuré	21 m²
	Type de local adjacent	\bigcirc	Observé / mesuré	un sous-sol non chauffé
	Périmètre plancher bâtiment déperditif	P	Observé / mesuré	9.3 m
Plancher 4	Surface plancher bâtiment déperditif	P	Observé / mesuré	21 m²
	Type de pb	ρ	Observé / mesuré	Plancher bois sur solives bois
	Isolation: oui / non / inconnue	P	Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	ρ	Observé / mesuré	5 cm
	Surface de plancher bas	ρ	Observé / mesuré	18,6 m²
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	un terre-plein
	Etat isolation des parois Aue	ρ	Observé / mesuré	non isolé
	Périmètre plancher bâtiment	۵	Observé / mesuré	14 m
Plancher 5	déperditif Surface plancher bâtiment	ρ	Observé / mesuré	17 m²
	déperditif			
	Type de pb	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Dalle béton
		_		
	Isolation: oui / non / inconnue	ρ	Observé / mesuré	inconnue
	Isolation: oui / non / inconnue Année de construction/rénovation	×	Observé / mesuré Valeur par défaut	inconnue 1948 - 1974
	Année de			
	Année de construction/rénovation	×	Valeur par défaut	1948 - 1974
	Année de construction/rénovation Surface de plancher bas	×	Valeur par défaut Observé / mesuré	1948 - 1974 7,4 m ²
	Année de construction/rénovation Surface de plancher bas Type de local adjacent Etat isolation des parois Aue Périmètre plancher bâtiment	χ ρ ρ	Valeur par défaut Observé / mesuré Observé / mesuré Observé / mesuré	1948 - 1974 7,4 m² un terre-plein non isolé
Plancher 6	Année de construction/rénovation Surface de plancher bas Type de local adjacent Etat isolation des parois Aue	× 0 0 0 0	Valeur par défaut Observé / mesuré Observé / mesuré Observé / mesuré Observé / mesuré	1948 - 1974 7,4 m² un terre-plein non isolé 8.3 m
Plancher 6	Année de construction/rénovation Surface de plancher bas Type de local adjacent Etat isolation des parois Aue Périmètre plancher bâtiment déperditif Surface plancher bâtiment déperditif	×	Valeur par défaut Observé / mesuré	1948 - 1974 7,4 m² un terre-plein non isolé 8.3 m 7.4 m²
Plancher 6	Année de construction/rénovation Surface de plancher bas Type de local adjacent Etat isolation des parois Aue Périmètre plancher bâtiment déperditif Surface plancher bâtiment déperditif Type de pb	x 2 2 2 2 2	Valeur par défaut Observé / mesuré	1948 - 1974 7,4 m² un terre-plein non isolé 8.3 m 7.4 m²
Plancher 6	Année de construction/rénovation Surface de plancher bas Type de local adjacent Etat isolation des parois Aue Périmètre plancher bâtiment déperditif Surface plancher bâtiment déperditif Type de pb Isolation: oui / non / inconnue	×	Valeur par défaut Observé / mesuré	1948 - 1974 7,4 m² un terre-plein non isolé 8.3 m 7.4 m²
Plancher 6	Année de construction/rénovation Surface de plancher bas Type de local adjacent Etat isolation des parois Aue Périmètre plancher bâtiment déperditif Surface plancher bâtiment déperditif Type de pb	x 2 2 2 2 2	Valeur par défaut Observé / mesuré	1948 - 1974 7,4 m² un terre-plein non isolé 8.3 m 7.4 m²
Plancher 6	Année de construction/rénovation Surface de plancher bas Type de local adjacent Etat isolation des parois Aue Périmètre plancher bâtiment déperditif Surface plancher bâtiment déperditif Type de pb Isolation: oui / non / inconnue Année de	× 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	Valeur par défaut Observé / mesuré	1948 - 1974 7,4 m² un terre-plein non isolé 8.3 m 7.4 m² Dalle béton inconnue
Plancher 6	Année de construction/rénovation Surface de plancher bas Type de local adjacent Etat isolation des parois Aue Périmètre plancher bâtiment déperditif Surface plancher bâtiment déperditif Type de pb Isolation: oui / non / inconnue Année de construction/rénovation	× 0 0 0 0 0 ×	Valeur par défaut Observé / mesuré Valeur par défaut	1948 - 1974 7,4 m² un terre-plein non isolé 8.3 m 7.4 m² Dalle béton inconnue 1948 - 1974
Plancher 6	Année de construction/rénovation Surface de plancher bas Type de local adjacent Etat isolation des parois Aue Périmètre plancher bâtiment déperditif Surface plancher bâtiment déperditif Type de pb Isolation: oui / non / inconnue Année de construction/rénovation Surface de plancher haut	×	Valeur par défaut Observé / mesuré Valeur par défaut Observé / mesuré	1948 - 1974 7,4 m² un terre-plein non isolé 8.3 m 7.4 m² Dalle béton inconnue 1948 - 1974 38,5 m²
	Année de construction/rénovation Surface de plancher bas Type de local adjacent Etat isolation des parois Aue Périmètre plancher bâtiment déperditif Surface plancher bâtiment déperditif Type de pb Isolation: oui / non / inconnue Année de construction/rénovation Surface de plancher haut Type de local adjacent	х р р р	Valeur par défaut Observé / mesuré Valeur par défaut Observé / mesuré Observé / mesuré	1948 - 1974 7,4 m² un terre-plein non isolé 8.3 m 7.4 m² Dalle béton inconnue 1948 - 1974 38,5 m² un comble faiblement ventilé
Plancher 6 Plafond 1	Année de construction/rénovation Surface de plancher bas Type de local adjacent Etat isolation des parois Aue Périmètre plancher bâtiment déperditif Surface plancher bâtiment déperditif Type de pb Isolation: oui / non / inconnue Année de construction/rénovation Surface de plancher haut Type de local adjacent Surface Aiu	ъ	Valeur par défaut Observé / mesuré Valeur par défaut Observé / mesuré Observé / mesuré Observé / mesuré Observé / mesuré	1948 - 1974 7,4 m² un terre-plein non isolé 8.3 m 7.4 m² Dalle béton inconnue 1948 - 1974 38,5 m² un comble faiblement ventilé 75 m²
	Année de construction/rénovation Surface de plancher bas Type de local adjacent Etat isolation des parois Aue Périmètre plancher bâtiment déperditif Surface plancher bâtiment déperditif Type de pb Isolation: oui / non / inconnue Année de construction/rénovation Surface de plancher haut Type de local adjacent Surface Aiu Surface Aue	х	Valeur par défaut Observé / mesuré Valeur par défaut Observé / mesuré	1948 - 1974 7,4 m² un terre-plein non isolé 8.3 m 7.4 m² Dalle béton inconnue 1948 - 1974 38,5 m² un comble faiblement ventilé 75 m² 100 m²
	Année de construction/rénovation Surface de plancher bas Type de local adjacent Etat isolation des parois Aue Périmètre plancher bâtiment déperditif Surface plancher bâtiment déperditif Type de pb Isolation: oui / non / inconnue Année de construction/rénovation Surface de plancher haut Type de local adjacent Surface Aiu Surface Aue Etat isolation des parois Aue	2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 3	Valeur par défaut Observé / mesuré Valeur par défaut Observé / mesuré	1948 - 1974 7,4 m² un terre-plein non isolé 8.3 m 7.4 m² Dalle béton inconnue 1948 - 1974 38,5 m² un comble faiblement ventilé 75 m² 100 m² non isolé
	Année de construction/rénovation Surface de plancher bas Type de local adjacent Etat isolation des parois Aue Périmètre plancher bâtiment déperditif Surface plancher bâtiment déperditif Type de pb Isolation: oui / non / inconnue Année de construction/rénovation Surface de plancher haut Type de local adjacent Surface Aiu Surface Aue Etat isolation des parois Aue Type de ph	x 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 3	Valeur par défaut Observé / mesuré Valeur par défaut Observé / mesuré	1948 - 1974 7,4 m² un terre-plein non isolé 8.3 m 7.4 m² Dalle béton inconnue 1948 - 1974 38,5 m² un comble faiblement ventilé 75 m² 100 m² non isolé Plafond sous solives bois
	Année de construction/rénovation Surface de plancher bas Type de local adjacent Etat isolation des parois Aue Périmètre plancher bâtiment déperditif Surface plancher bâtiment déperditif Type de pb Isolation: oui / non / inconnue Année de construction/rénovation Surface de plancher haut Type de local adjacent Surface Aiu Surface Aue Etat isolation des parois Aue Type de ph Isolation	2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 3 3 3 3 3 3	Valeur par défaut Observé / mesuré Valeur par défaut Observé / mesuré	1948 - 1974 7,4 m² un terre-plein non isolé 8.3 m 7.4 m² Dalle béton inconnue 1948 - 1974 38,5 m² un comble faiblement ventilé 75 m² 100 m² non isolé Plafond sous solives bois oui
	Année de construction/rénovation Surface de plancher bas Type de local adjacent Etat isolation des parois Aue Périmètre plancher bâtiment déperditif Surface plancher bâtiment déperditif Type de pb Isolation: oui / non / inconnue Année de construction/rénovation Surface de plancher haut Type de local adjacent Surface Aiu Surface Aue Etat isolation des parois Aue Type de ph Isolation Epaisseur isolant	х х х х	Valeur par défaut Observé / mesuré Valeur par défaut Observé / mesuré	1948 - 1974 7,4 m² un terre-plein non isolé 8.3 m 7.4 m² Dalle béton inconnue 1948 - 1974 38,5 m² un comble faiblement ventilé 75 m² 100 m² non isolé Plafond sous solives bois oui 13 cm
	Année de construction/rénovation Surface de plancher bas Type de local adjacent Etat isolation des parois Aue Périmètre plancher bâtiment déperditif Surface plancher bâtiment déperditif Type de pb Isolation: oui / non / inconnue Année de construction/rénovation Surface de plancher haut Type de local adjacent Surface Aiu Surface Aue Etat isolation des parois Aue Type de ph Isolation Epaisseur isolant Surface de plancher haut	о р	Valeur par défaut Observé / mesuré Valeur par défaut Observé / mesuré	1948 - 1974 7,4 m² un terre-plein non isolé 8.3 m 7.4 m² Dalle béton inconnue 1948 - 1974 38,5 m² un comble faiblement ventilé 75 m² 100 m² non isolé Plafond sous solives bois oui 13 cm 46 m²
	Année de construction/rénovation Surface de plancher bas Type de local adjacent Etat isolation des parois Aue Périmètre plancher bâtiment déperditif Surface plancher bâtiment déperditif Type de pb Isolation: oui / non / inconnue Année de construction/rénovation Surface de plancher haut Type de local adjacent Surface Aue Etat isolation des parois Aue Type de ph Isolation Epaisseur isolant Surface de plancher haut Type de local adjacent	× 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	Valeur par défaut Observé / mesuré Valeur par défaut Observé / mesuré	1948 - 1974 7,4 m² un terre-plein non isolé 8.3 m 7.4 m² Dalle béton inconnue 1948 - 1974 38,5 m² un comble faiblement ventilé 75 m² 100 m² non isolé Plafond sous solives bois oui 13 cm 46 m² un comble fortement ventilé
Plafond 1	Année de construction/rénovation Surface de plancher bas Type de local adjacent Etat isolation des parois Aue Périmètre plancher bâtiment déperditif Surface plancher bâtiment déperditif Type de pb Isolation: oui / non / inconnue Année de construction/rénovation Surface de plancher haut Type de local adjacent Surface Aue Etat isolation des parois Aue Type de ph Isolation Epaisseur isolant Surface de plancher haut Type de local adjacent Surface Aue Etat isolation des parois Aue Type de ph Isolation Epaisseur isolant Surface Aue Surface Aue Surface Aue Surface Aue	х	Valeur par défaut Observé / mesuré Valeur par défaut Observé / mesuré Observé / mesuré	1948 - 1974 7,4 m² un terre-plein non isolé 8.3 m 7.4 m² Dalle béton inconnue 1948 - 1974 38,5 m² un comble faiblement ventilé 75 m² 100 m² non isolé Plafond sous solives bois oui 13 cm 46 m² un comble fortement ventilé 46 m² 70 m²
Plafond 1	Année de construction/rénovation Surface de plancher bas Type de local adjacent Etat isolation des parois Aue Périmètre plancher bâtiment déperditif Surface plancher bâtiment déperditif Type de pb Isolation: oui / non / inconnue Année de construction/rénovation Surface de plancher haut Type de local adjacent Surface Aue Etat isolation des parois Aue Type de ph Isolation Epaisseur isolant Surface de plancher haut Type de local adjacent Surface Aue Etat isolation des parois Aue Type de local adjacent Surface Aiu Surface Aiu Surface Aiu Surface Aiu Surface Aiu Surface Aiu		Valeur par défaut Observé / mesuré Valeur par défaut Observé / mesuré	1948 - 1974 7,4 m² un terre-plein non isolé 8.3 m 7.4 m² Dalle béton inconnue 1948 - 1974 38,5 m² un comble faiblement ventilé 75 m² 100 m² non isolé Plafond sous solives bois oui 13 cm 46 m² un comble fortement ventilé 46 m² 70 m² non isolé
Plafond 1	Année de construction/rénovation Surface de plancher bas Type de local adjacent Etat isolation des parois Aue Périmètre plancher bâtiment déperditif Surface plancher bâtiment déperditif Type de pb Isolation: oui / non / inconnue Année de construction/rénovation Surface de plancher haut Type de local adjacent Surface Aue Etat isolation des parois Aue Type de ph Isolation Epaisseur isolant Surface de plancher haut Type de local adjacent Surface Aue Etat isolation des parois Aue Type de ph Isolation Epaisseur isolant Surface Aue Surface Aue Surface Aue Surface Aue	х	Valeur par défaut Observé / mesuré Valeur par défaut Observé / mesuré Observé / mesuré	1948 - 1974 7,4 m² un terre-plein non isolé 8.3 m 7.4 m² Dalle béton inconnue 1948 - 1974 38,5 m² un comble faiblement ventilé 75 m² 100 m² non isolé Plafond sous solives bois oui 13 cm 46 m² un comble fortement ventilé 46 m² 70 m²

	Année isolation	<u></u>	Document fourni	2001 - 2005
	Surface de plancher haut	ρ	Observé / mesuré	33,42 m²
	Type de local adjacent	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	l'extérieur (combles aménagés)
Plafond 3	Type de ph	\wp	Observé / mesuré	Plafond sous solives bois
	Isolation	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	ρ	Observé / mesuré	24 cm
	Surface de plancher haut	\wp	Observé / mesuré	38 m²
	Type de local adjacent	\wp	Observé / mesuré	un comble faiblement ventilé
	Surface Aiu	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	63 m²
Plafond 4	Surface Aue	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	85 m²
Platono 4	Etat isolation des parois Aue	ρ	Observé / mesuré	non isolé
	Type de ph	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Plafond sur solives bois
	Isolation	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	ρ	Observé / mesuré	18 cm
	Surface de plancher haut	ρ	Observé / mesuré	9 m²
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	un comble faiblement ventilé
	Surface Aiu	ρ	Observé / mesuré	9 m²
	Surface Aue	P	Observé / mesuré	20 m²
Plafond 5	Etat isolation des parois Aue	ρ	Observé / mesuré	non isolé
	Type de ph	ρ	Observé / mesuré	Plafond sur s <mark>olives bo</mark> is
	Isolation	ρ	Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	ρ	Observé / mesuré	5 cm
	Surface de baies	ρ	Observé / mesuré	1,65 m²
	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur 1 Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	ρ	Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	ρ	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	ρ	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	ρ	Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	Q	Observé / mesuré	double vitrage
Fenêtre 1 Ouest	Epaisseur lame air	0	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	Q	Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	2	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie	0	Observé / mesuré	en tunnel
	Largeur du dormant	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie	2	•	·
	Type volets		Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches Type de masques lointains	<u>م</u>	Observé / mesuré Observé / mesuré	Absence de masque proche Absence de masque lointain
	Surface de baies	2	Observé / mesuré	1,65 m²
	Placement	2	Observé / mesuré	Mur 1 Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	2	Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	2	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	2	Observé / mesuré	Fenêtres oscillo-battantes
	Type menuiserie	2	Observé / mesuré	PVC
		2	Observé / mesuré	double vitrage
Fenêtre 2 Est	Type de vitrage Epaisseur lame air	2	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	2	Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	2	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la			
	menuiserie	2	Observé / mesuré	en tunnel
	Largeur du dormant menuiserie	P	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	ρ	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Absence de masque proche

	Type de masques lointains	<u>Q</u>	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	2	Observé / mesuré	1,95 m²
	Placement	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Mur 1 Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Fenêtres oscillo-battantes
	Type menuiserie	\wp	Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	\bigcirc	Observé / mesuré	double vitrage
Fenêtre 3 Sud	Epaisseur lame air	\Diamond	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	Q	Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	ρ	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la	۵	Observé / mesuré	en tunnel
	menuiserie Largeur du dormant		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	\wp	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	\bigcirc	Observé / mesuré	0,2 m ²
	Placement	\bigcirc	Observé / mesuré	Mur 1 Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	Q	Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	ρ	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	ρ	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Bois
Fenêtre 4 Est	Type de vitrage	ρ	Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
	menuiserie Largeur du dormant			au nu miterieui
	menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	\wp	Observé / mesuré	Pas de protection solaire
	Type de masques proches	\bigcirc	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	0	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	0	Observé / mesuré	3,1 m²
	Placement	0	Observé / mesuré	Mur 1 Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	2	Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	P	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	Q	Observé / mesuré	Fenêtres fixes
	Type menuiserie	Q	Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	ρ	Observé / mesuré	double vitrage
Fenêtre 5 Ouest	Epaisseur lame air	ρ	Observé / mesuré	16 mm
relieue 5 Ouest	Présence couche peu émissive	ρ	Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	ρ	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la	۵	Observé / mesuré	en tunnel
	menuiserie Largeur du dormant		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Circumet
	menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	ρ	Observé / mesuré	Jalousie accordéon
	Type de masques proches	\wp	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	Q	Observé / mesuré	0,05 m²
	Placement	P	Observé / mesuré	Mur 1 Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	P	Observé / mesuré	Ouest
Fenêtre 6 Ouest	Inclinaison vitrage	P	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	P	Observé / mesuré	Fenêtres fixes
	Type menuiserie	P	Observé / mesuré	Métal sans rupteur de ponts thermiques
	Type de vitrage	<u>,</u>	Observé / mesuré	simple vitrage
	-1 '0-	•		

	<u>.</u>			
	Positionnement de la menuiserie	Q	Observé / mesuré	en tunnel
	Largeur du dormant	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie Type volets	$\overline{\circ}$	Observé / mesuré	Pas de protection solaire
	Type de masques proches	2	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	2	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	2	Observé / mesuré	1,4 m ²
	Placement	2	Observé / mesuré	Mur 2 Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	2	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	2	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	2	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	2	Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	<u>,</u>	Observé / mesuré	double vitrage
- 01.	Epaisseur lame air	P	Observé / mesuré	12 mm
Fenêtre 7 Nord	Présence couche peu émissive	2	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	2	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la	Ω	Observé / mesuré	au nu intérieur
	menuiserie Largeur du dormant	<u> </u>	·	
	menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	ρ	Observé / mesuré	1,75 m²
	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur 2 Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	ρ	Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	ρ	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	ρ	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	ρ	Observé / mesuré	double vitrage
Fenêtre 8 Est	Epaisseur lame air	0	Observé / mesuré	12 mm
	Présence couche peu émissive	2	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage Positionnement de la	0	Observé / mesuré	Air
	menuiserie de la	0	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	\bigcirc	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	P	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	P	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	P	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
2	Surface de baies	Q	Observé / mesuré	1,75 m²
	Placement	\wp	Observé / mesuré	Mur 2 Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	\wp	Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	\wp	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	\wp	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	\wp	Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	\wp	Observé / mesuré	double vitrage
Fenêtre 9 Est	Epaisseur lame air	\wp	Observé / mesuré	12 mm
	Présence couche peu émissive	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	\wp	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	\bigcirc	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant	P	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie Type volets	Q	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	2	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	2	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
			- seed to p modulo	······································

	Surface de baies	ρ	Observé / mesuré	3,5 m²
	Placement	\bigcirc	Observé / mesuré	Mur 2 Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	Q	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	Q	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	P	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	2	Observé / mesuré	Bois
			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	Type de vitrage	2	Observé / mesuré	double vitrage
Fenêtre 10 Nord	Epaisseur lame air	P	Observé / mesuré	12 mm
	Présence couche peu émissive	ρ	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	\bigcirc	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie		•	
	Type volets	ρ	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	\wp	Observé / mesuré	0,35 m ²
	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur 2 Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	ρ	Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	ρ	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	P	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	2	Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	2	Observé / mesuré	double vitrage
Fenêtre 11 Ouest	Epaisseur lame air	ρ	Observé / mesuré	12 mm
	Présence couche peu émissive	ρ	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	\wp	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	\wp	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	Q	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	ρ	Observé / mesuré	Pas de protection solaire
		0	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques proches Type de masques lointains	0	Observé / mesuré	
				Absence de masque lointain
	Surface de baies	2	Observé / mesuré	0,7 m²
	Placement	2	Observé / mesuré	Mur 2 Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	ρ	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	ρ	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	P	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	\wp	Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	ρ	Observé / mesuré	double vitrage
Fenêtre 12 Sud	Epaisseur lame air	P	Observé / mesuré	12 mm
101101101110111	Présence couche peu émissive	ρ	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	P	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
	menuiserie Largeur du dormant		•	
	menuiserie	۵	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	ρ	Observé / mesuré	Pas de protection solaire
	Type de masques proches	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	ρ	Observé / mesuré	0,05 m²
	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur 2 Nord, Sud, Est, Ouest
Fenêtre 13 Ouest	Orientation des baies	P	Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	ρ	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	P	Observé / mesuré	Fenêtres fixes
	•			

	Type menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	ρ	Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie	\bigcirc	Observé / mesuré	en tunnel
	Largeur du dormant menuiserie	P	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	P	Observé / mesuré	Pas de protection solaire
	Type de masques proches	0	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	P	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	P	Observé / mesuré	1,25 m²
	Placement	P	Observé / mesuré	Plafond 3
	Orientation des baies	P	Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	P	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	ρ	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	P	Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	ρ	Observé / mesuré	double vitrage
Fenêtre 14 Est	Epaisseur lame air	P	Observé / mesuré	12 mm
relietie 14 ESt	Présence couche peu émissive	P	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	Q	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
	menuiserie Largeur du dormant	<u> </u>	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	menuiserie	۵	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	2	Observé / mesuré	Volets roulants aluminium
	Type de masques proches	2	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	2	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	2	Observé / mesuré	0,33 m²
	Placement	2	Observé / mesuré	Plafond 3
	Orientation des baies	2	Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	2	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	2	Observé / mesuré	Fenêtres oscillantes
	Type menuiserie	0	Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	2	Observé / mesuré	double vitrage
Fenêtre 15 Est	Epaisseur lame air	0	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	2	Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage Positionnement de la	P	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	menuiserie	ρ	Observé / mesuré	au nu extérieur
	Largeur du dormant menuiserie	\bigcirc	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	ρ	Observé / mesuré	Pas de protection solaire
9	Type de masques proches	P	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	P	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	Q	Observé / mesuré	1,3 m²
	Placement	Q	Observé / mesuré	Mur 7 Sud
	Orientation des baies	Q	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	Q	Observé / mesuré	vertical
		ρ	Observé / mesuré Observé / mesuré	vertical Fenêtres fixes
	Inclinaison vitrage			
Fenêtre 16 Sud	Inclinaison vitrage Type ouverture	ρ	Observé / mesuré	Fenêtres fixes
Fenêtre 16 Sud	Inclinaison vitrage Type ouverture Type menuiserie	2	Observé / mesuré Observé / mesuré	Fenêtres fixes PVC
Fenêtre 16 Sud	Type ouverture Type menuiserie Type de vitrage	Ω Ω	Observé / mesuré Observé / mesuré Observé / mesuré	PVC double vitrage
Fenêtre 16 Sud	Inclinaison vitrage Type ouverture Type menuiserie Type de vitrage Epaisseur lame air Présence couche peu émissive Gaz de remplissage	Ω Ω Ω	Observé / mesuré Observé / mesuré Observé / mesuré Observé / mesuré	PVC double vitrage 16 mm
Fenêtre 16 Sud	Inclinaison vitrage Type ouverture Type menuiserie Type de vitrage Epaisseur lame air Présence couche peu émissive Gaz de remplissage Positionnement de la	α α α α	Observé / mesuré	PVC double vitrage 16 mm oui
Fenêtre 16 Sud	Inclinaison vitrage Type ouverture Type menuiserie Type de vitrage Epaisseur lame air Présence couche peu émissive Gaz de remplissage Positionnement de la menuiserie Largeur du dormant		Observé / mesuré	PVC double vitrage 16 mm oui Argon / Krypton
Fenêtre 16 Sud	Inclinaison vitrage Type ouverture Type menuiserie Type de vitrage Epaisseur lame air Présence couche peu émissive Gaz de remplissage Positionnement de la menuiserie		Observé / mesuré	PVC double vitrage 16 mm oui Argon / Krypton en tunnel

	Type de masques proches	Q	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	ρ	Observé / mesuré	1,2 m²
	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur 7 Sud
	Orientation des baies	ρ	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	ρ	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	ρ	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	ρ	Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	ρ	Observé / mesuré	double vitrage
Fenêtre 17 Sud	Epaisseur lame air	ρ	Observé / mesuré	16 mm
renetre 17 Sud	Présence couche peu émissive	ρ	Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	ρ	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la	۵	Observé / mesuré	en tunnel
	menuiserie Largeur du dormant		•	
	menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	\wp	Observé / mesuré	1,4 m²
	Placement	\bigcirc	Observé / mesuré	Mur 7 Sud
	Orientation des baies	\bigcirc	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	ρ	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	ρ	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	P	Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	ρ	Observé / mesuré	double vitrage
Fenêtre 18 Sud	Epaisseur lame air	P	Observé / mesuré	16 mm
I chouc 20 oud	Présence couche peu émissive	ρ	Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	P	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la	ρ	Observé / mesuré	en tunnel
	menuiserie Largeur du dormant			In Fam
	menuiserie	0	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	2	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	٥	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques <mark>loi</mark> ntains	2	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	2	Observé / mesuré	1,2 m²
	Placement	2	Observé / mesuré	Mur 8 Nord, Sud, Ouest
	Orientation des baies	2	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	2	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	2	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	ρ	Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	2	Observé / mesuré	double vitrage
Fenêtre 19 Nord	Epaisseur lame air	ρ	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	ρ	Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	P	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie	\bigcirc	Observé / mesuré	en tunnel
	Largeur du dormant	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie Type volets	2	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type volets			
	Type de masques lointains	2	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	2	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Danie Sandani 4 M	Surface de baies	2	Observé / mesuré	3,25 m²
Porte-fenêtre 1 Nord	Placement	$\frac{Q}{Q}$	Observé / mesuré	Mur 2 Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	Ω.	Observé / mesuré	Nord

	Inclinaison vitrage	ρ	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	P	Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	P	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	2	Observé / mesuré	12 mm
	Présence couche peu émissive	2	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	2	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la		·	
	menuiserie	2	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	ρ	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	3,25 m²
	Placement	\wp	Observé / mesuré	Mur 2 Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	\wp	Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	\wp	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	\wp	Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type menuiserie	\wp	Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	double vitrage
Porte-fenêtre 2 Est	Epaisseur lame air	Q	Observé / mesuré	12 mm
	Présence couche peu émissive	\wp	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie Type volets	ρ	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	2	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	2	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	2	Observé / mesuré	2,6 m²
	Placement	0	Observé / mesuré	Mur 2 Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	0	Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	0	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	0	Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type menuiserie	2	Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	2	Observé / mesuré	double vitrage
_	Epaisseur lame air	2	Observé / mesuré	12 mm
Porte-fenêtre 3 Est	Présence couche peu émissive	2	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	2	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la	<u>م</u>	·	
	menuiserie Largeur du dormant	<u> </u>	Observé / mesuré	au nu intérieur
	menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	ρ	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	ρ	Observé / mesuré	1,62 m²
	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur 8 Nord, Sud, Ouest
	Orientation des baies	ρ	Observé / mesuré	Sud
Porte-fenêtre 4 Sud	Inclinaison vitrage	ρ	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	ρ	Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type menuiserie	ρ	Observé / mesuré	PVC
		\bigcirc	Observé / mesuré	double vitrage
	Type de vitrage	2	Observe / mesure	double viii ube
	Epaisseur lame air	2	Observé / mesuré	16 mm

	Présence couche peu émissive	\wp	Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	ρ	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie	P	Observé / mesuré	en tunnel
	Largeur du dormant	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie Type volets	ρ	Observé / mesuré	Jalousie accordéon
	Type de masques proches	2	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	<u>,</u>	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de porte	P	Observé / mesuré	1,9 m²
	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur 1 Sud, Est, Ouest
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	l'extérieur
	Nature de la menuiserie	P	Observé / mesuré	Porte simple en PVC
Porte 1	Type de porte	ρ	Observé / mesuré	Porte avec double vitrage
	Présence de joints	ρ	Observé / mesuré	oui
	d'étanchéité Positionnement de la		·	
	menuiserie	ρ	Observé / mesuré	en tunnel
	Largeur du dormant menuiserie	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Surface de porte	ρ	Observé / mesuré	6,5 m²
	Placement	\wp	Observé / mesuré	Mur 4 Nord, Ouest
	Type de local adjacent	\wp	Observé / mesuré	un sous-sol non chauffé
	Nature de la menuiserie	\wp	Observé / mesuré	Porte simple en bois
Porte 2	Type de porte	\wp	Observé / mesuré	Porte opaque pleine
	Présence de joints d'étanchéité	\wp	Observé / mesuré	non
	Positionnement de la	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
	menuiserie Largeur du dormant	P	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie			<u> </u>
	Surface de porte	2	Observé / mesuré	1,05 m²
	Placement	2	Observé / mesuré	Mur 5 Sud, Est, Ouest
	Type de local adjacent Surface Aiu		Observé / mesuré Observé / mesuré	un comble faiblement ventilé
	Etat isolation des parois Aiu	Ω Ω	Observé / mesuré	75 m² isolé
	Surface Aue	0	Observé / mesuré	100 m ²
Porte 3	Etat isolation des parois Aue	2	Observé / mesuré	non isolé
	Nature de la menuiserie	0	Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte	2	Observé / mesuré	Porte opaque pleine
	Présence de joints	۵	Observé / mesuré	non
	d'étanchéité Positionnement de la	<u> </u>	·	_
	menuiserie	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Large <mark>ur du</mark> dormant menuiserie	P	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Surface de porte	ρ	Observé / mesuré	1,8 m²
	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur 8 Nord, Sud, Ouest
	Type de local adjacent	\wp	Observé / mesuré	l'extérieur
	Nature de la menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Porte simple en PVC
Porte 4	Type de porte	ρ	Observé / mesuré	Porte avec double vitrage
	Présence de joints d'étanchéité	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	oui
	Positionnement de la	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
•	menuiserie Largeur du dormant	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie	2	Observé / mesuré	<u> </u>
	Type de pont thermique	۵	Observé / mesuré	Mur 1 Sud, Est, Ouest / Fenêtre 1 Ouest non isolé
Post Thoras 1	Type isolation Longueur du PT	2	Observé / mesuré	5,1 m
Pont Thermique 1	Largeur du dormant		·	`
	menuiserie Lp	$\frac{Q}{Q}$	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Q	Observé / mesuré	en tunnel

	-			
	Type de pont thermique	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Mur 1 Sud, Est, Ouest / Fenêtre 2 Est
	Type isolation	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	non isolé
Pont Thermique 2	Longueur du PT	\bigcirc	Observé / mesuré	5,3 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	P	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	ρ	Observé / mesuré	en tunnel
	Type de pont thermique	ρ	Observé / mesuré	Mur 1 Sud, Est, Ouest / Fenêtre 3 Sud
	Type isolation	ρ	Observé / mesuré	non isolé
Pont Thermique 3	Longueur du PT	Q	Observé / mesuré	5,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Q	Observé / mesuré	en tunnel
	Type de pont thermique	Q	Observé / mesuré	Mur 1 Sud, Est, Ouest / Porte 1
	Type isolation	ρ	Observé / mesuré	non isolé
Pont Thermique 4	Longueur du PT	Q	Observé / mesuré	5,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	ρ	Observé / mesuré	en tunnel
	Type de pont thermique	<u>,</u>	Observé / mesuré	Mur 1 Sud, Est, Ouest / Fenêtre 4 Est
	Type isolation	<u>,</u>	Observé / mesuré	non isolé
Pont Thermique 5	Longueur du PT	ρ	Observé / mesuré	1,8 m
Tont mennique 3	Largeur du dormant	۵	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie Lp	<u> </u>	·	
	Position menuiseries	2	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	2	Observé / mesuré	Mur 1 Sud, Est, Ouest / Fenêtre 5 Ouest non isolé
	Type isolation Longueur du PT	2	Observé / mesuré Observé / mesuré	7 m
Pont Thermique 6	Largeur du dormant	<u> </u>		
	menuiserie Lp	<u>Q</u>	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	ρ	Observé / mesuré	en tunnel
	Type de pont thermique	2	Observé / mesuré	Mur 1 Sud, Est, Ouest / Fenêtre 6 Ouest
	Type isolation	2	Observé / mesuré	non isolé
Pont Thermique 7	Longueur du PT	2	Observé / mesuré	0,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	D	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	0	Observé / mesuré	en tunnel
	Type de pont thermique	D	Observé / mesuré	Mur 2 Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 13 Ouest
	Type isolation	P	Observé / mesuré	ІТІ
Pont Thermique 8	Longueur du PT	ρ	Observé / mesuré	0,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	Q	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	ρ	Observé / mesuré	en tunnel
	Type de pont thermique	Q	Observé / mesuré	Mur 4 Nord, Ouest / Porte 2
	Type isolation	Q	Observé / mesuré	non isolé
Pont Thermique 9	Longueur du PT	Q	Observé / mesuré	7,9 m
	Largeur du dormant	Q	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie Lp Position menuiseries	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	ρ	Observé / mesuré	Mur 7 Sud / Fenêtre 16 Sud
	Type isolation	P	Observé / mesuré	non isolé
Pont Thermique 10	Longueur du PT	ρ	Observé / mesuré	4,6 m
. viit morniique 20	Largeur du dormant	٥	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie Lp Position menuiseries		·	<u> </u>
		2	Observé / mesuré	en tunnel
	Type de pont thermique	2	Observé / mesuré	Mur 7 Sud / Fenêtre 17 Sud
Pont Thermique 11	Type isolation		Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT Largeur du dormant	$\frac{Q}{Q}$	Observé / mesuré	4 m
	menuiserie Lp	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm

	Position menuiseries	Q	Observé / mesuré	en tunnel
	Type de pont thermique	ρ	Observé / mesuré	Mur 7 Sud / Fenêtre 18 Sud
	Type isolation	ρ	Observé / mesuré	non isolé
Pont Thermique 12	Longueur du PT	Q	Observé / mesuré	4,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	ρ	Observé / mesuré	en tunnel
	Type de pont thermique	\wp	Observé / mesuré	Mur 8 Nord, Sud, Ouest / Porte-fenêtre 4 Sud
	Type isolation	P	Observé / mesuré	inconnue
Pont Thermique 13	Longueur du PT	P	Observé / mesuré	4,3 m
-	Largeur du dormant	۵	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie Lp Position menuiseries	ρ	Observé / mesuré	en tunnel
	Type de pont thermique	P	Observé / mesuré	Mur 8 Nord, Sud, Ouest / Fenêtre 19 Nord
	Type isolation	P	Observé / mesuré	inconnue
Pont Thermique 14	Longueur du PT	ρ	Observé / mesuré	4,3 m
. •••	Largeur du dormant	P	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie Lp Position menuiseries	<u></u>	Observé / mesuré	en tunnel
		<u> </u>	Observé / mesuré	
	Type de pont thermique Type isolation	2	Observé / mesuré	Mur 8 Nord, Sud, Ouest / Porte 4
·	Longueur du PT	2	Observé / mesuré	4,6 m
Pont Thermique 15	Largeur du dormant	<u> </u>	·	
	menuiserie Lp	<u>Q</u>	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	2	Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 16	Type PT	2	Observé / mesuré	Mur 1 Sud, Est, Ouest / Plafond 1
(négligé)	Type isolation	2	Observé / mesuré	non isolé / ITI
	Longueur du PT	<u> </u>	Observé / mesuré	19,6 m
	Type PT	2	Observé / mesuré	Mur 1 Sud, Est, Ouest / Plancher 1
Pont Thermique 17	Type isolation	2	Observé / mesuré	non isolé / inconnue
	Longueur du PT	<u> </u>	Observé / mesuré	31,6 m
Pont Thermique 18	Type PT	ρ	Observé / mesuré	Mur 2 Nord, Sud, Est, Ouest / Plafond 2
(négligé)	Type isolation	(A)	Observé / mesuré	ITI/ITI
	Longueur du PT	0	Observé / mesuré	16 m
	Type PT	9	Observé / mesuré	Mur 2 Nord, Sud, Est, Ouest / Plancher Int.
Pont Thermique 19	Type isolation	2	Observé / mesuré	ITI / non isolé
	Longueur du PT	2	Observé / mesuré	16 m
	Type PT	2	Observé / mesuré	Mur 2 Nord, Sud, Est, Ouest / Plancher 2
Pont Thermique 20	Type isolation	2	Observé / mesuré	ITI/ITE
	Longueur du PT	2	Observé / mesuré	16 m
	Type PT	$\frac{\mathcal{Q}}{\widehat{\mathcal{Q}}}$	Observé / mesuré	Mur 6 Nord, Ouest / Plancher 5
Pont Thermique 21	Type isolation	2	Observé / mesuré	non isolé / inconnue
	Longueur du PT	2	Observé / mesuré	5,5 m
	Type PT	2	Observé / mesuré	Mur 7 Sud / Plancher 5
Pont Thermique 22	Type isolation	2	Observé / mesuré	non isolé / inconnue
	Longueur du PT	<u> </u>	Observé / mesuré	3,8 m
	Type PT	<u> </u>	Observé / mesuré	Mur 8 Nord, Sud, Ouest / Plancher 6
Pont Thermique 23	Type isolation	<u> </u>	Observé / mesuré	inconnue / inconnue
	Longueur du PT	2	Observé / mesuré	8,3 m

Systèmes

Donnée d'entrée			Origine de la donnée	Valeur renseignée
Ventilation	Type de ventilation	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Ventilation mécanique sur conduit existant avant 2013
	Année installation	×	Valeur par défaut	1948 - 1974

	_			
	Energie utilisée	Q	Observé / mesuré	Electrique
	Façades exposées	\wp	Observé / mesuré	plusieurs
	Logement Traversant	\wp	Observé / mesuré	oui
	Type d'installation de chauffage	ρ	Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Surface chauffée	\bigcirc	Observé / mesuré	219 m²
	Nombre de niveaux desservis	P	Observé / mesuré	2
	Type générateur	ρ	Observé / mesuré	GPL - Chaudière GPL/propane/butane standard installée entre 2001 et 2015
	Année installation générateur	\wp	Observé / mesuré	2002 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	GPL
	Type de combustible GPL	P	Observé / mesuré	Propane
	Cper (présence d'une ventouse)	ρ	Observé / mesuré	oui
	Pn générateur	\wp	Observé / mesuré	32 kW
	Présence d'une veilleuse	ρ	Observé / mesuré	non
	Chaudière murale	Q	Observé / mesuré	non
Chauffage	Présence d'une régulation/Ajust,T°	P	Observé / mesuré	oui
	Fonctionnement Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion	ρ	Observé / mesuré	non
	Type émetteur	P	Observé / mesuré	Radiateur bitube avec robinet thermostatique
	Température de distribution	P	Observé / mesuré	inférieure à 65°C
	Année installation émetteur	P	Observé / mesuré	Inconnue
	Type émetteur (2)	P	Observé / mesuré	Plancher chauffant
	Année installation émetteur (2)	Q	Observé / mesuré	2001
	Surface chauffée par l'émetteur (2)	ρ	Observé / mesuré	80 m²
	Type de chauffage	P	Observé / mesuré	central
	Equipement intermittence	P	Observé / mesuré	Avec intermittence centrale avec minimum de température
	Nombre de niveaux desservis	ρ	Observé / mesuré	2
	Type générateur	Ω	Observé / mesuré	GPL - Chaudière GPL/propane/butane standard installée entre 2001 et 2015
	Année installation générateur	2	Observé / mesuré	2002 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	0	Observé / mesuré	GPL
	Type de combustible GPL	Q	Observé / mesuré	Propane
	Type production ECS	P	Observé / mesuré	Chauffage et ECS
	Présence d'une veilleuse	Q	Observé / mesuré	non
Eau chaude sanitaire	Chaudière murale	P	Observé / mesuré	non
Lad Chaude Sailltaile	Présence d'une régulation/Ajust,T° Fonctionnement	۵	Observé / mesuré	oui
	Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion	ρ	Observé / mesuré	non
	Pn	P	Observé / mesuré	32 kW
	Type de distribution	P	Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces non contiguës
	Type de production	2	Observé / mesuré	accumulation
	Volume de stockage	2	Observé / mesuré	120 L
	a	~	1.000.10 / modulo	

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 21 octobre 2021 décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Constatations diverses:

Ce descriptif n'a aucune valeur contractuelle. Il est indicatif et ne garantit en aucun cas les caractéristiques thermiques du bien. En effet le constat est visuel et non destructif, nous ne pouvons garantir l'homogénéité des matériaux et leur mise en place. Système de ventilation, de chauffage et d'eau chaude non testés

Informations société : ImmoDiag24 10 résidence Belles Rives 24400 Saint Front de Pradoux Tél. : 0962295220 - N°SIREN : 799378492 - Compagnie d'assurance : AXA n° 11057601004

À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE :

Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (https://observatoire-dpe.ademe.fr/).

2324E0401984Y







Rapport de l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Numéro de dossier : 2219BOP0602

Norme méthodologique employée: AFNOR NF P 03-201 - Février 2016

Date du repérage : 06/02/2023 Heure d'arrivée : 09 h 30

Temps passé sur site: 1h

A Désignation du ou des bâtiments
Localisation du ou des bâtiments :
Département : Dordogne
Adresse: La Truchie haute
Commune : 24260 JOURNIAC Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
Références cadastrales non communiquées
Informations collectées auprès du donneur d'ordre :
☐ Présence de traitements antérieurs contre les termites
☐ Présence de termites dans le bâtiment
☐ Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 112-4 du CCH si date du
dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des
travaux postérieure au 1/11/2006
Documents fournis:
Désignation du (ou des) bâtiment(s) et périmètre de repérage :
Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction
Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 133-5 du CCH :
son de la préfectoral.
B Désignation du client

B Désignation du client
Désignation du client :
Nom et prénom : Mr et Mme CLUCAS
Adresse : La Truchie haute 24260 JOURNIAC
Si le client n'est pas le donneur d'ordre :
Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : Propriétaire
Nom et prénom :
Adresse:



C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : **BORDERIE PATRICE** Raison sociale et nom de l'entreprise : **ImmoDiag24**

Adresse : 10 résidence Belles Rives

24400 Saint Front de Pradoux

Numéro de police et date de validité : 11057601004 / 01/01/2024

Certification de compétence C2401 délivrée par : LCC QUALIXPERT, le 30/06/2021





D. - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Liste des pièces visitées :

Cuisine,
Dégagement,
Wc,
Chambre 1,
Salle de bain,
Placard,
Salon,
Séjour,
Hall,
Bureau,
Combles 1 (sur sdb, dgt, wc et ch1),
Combles 2 (sur séjour),
Combles 3 (sur bureau),

Chambre 2,
Chambre 3,
Salle d'eau,
Dressing,
Cave,
Combles 4 (sur ch2 et dressing),
Cuisine 2,
Salon 2,
salle d'eau 2,
Chambre 4,
Chambre 5,
Combles 5 (sur gite),
Garage,
Local piscine

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Cuisine	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Wc	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 1	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle de bain	Sol - Sol plastique	Absence d'indices d'infestation de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Mur - Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Placard	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre/ Pierre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Salon	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre/ Pierre	Absence d'indices d'infestation de termites
Séjour	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre/ Pierre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Hall	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Enduit	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
Bureau	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Enduit	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Combles 1 (sur sdb, dgt, wc et ch1)	Sol - Isolant	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Pierre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Charpente bois avec couverture tuile	Absence d'indices d'infestation de termites
Combles 2 (sur séjour)	Sol - Isolant	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Brique	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Charpente bois avec couverture tuile	Absence d'indices d'infestation de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Combles 3 (sur bureau)	Sol - Isolant	Absence d'indices d'infestation de termites
,	Mur - pierre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - charpente bois avec couverture tuile	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 2	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre	Absence d'indices d'infestat <mark>ion de term</mark> ites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 3	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Dressing	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Cave	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Enduit/ pierre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois/ isolant	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Combles 4 (sur ch2 et dressing)	Sol - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Brique	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Charpente bois avec couverture tuile	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuisine 2	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Salon 2	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Mur - Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
salle d'eau 2	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 4	Sol - Sol plastique	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 5	Sol - Moquette collée	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Combles 5 (sur gite)	Sol - Parquet/ isolant	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Charpente bois avec couverture tuile	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Garage	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Bois/ brique	Absence d'indices d'infestation de termites
22	Plafond - Charpente bois avec couverture tuile	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Local piscine	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites

- (1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
- (2) Identifier notamment: ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...
- (3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.



E. - Catégories de termites en cause :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.

La recherche de termites porte sur différentes catégories de termites :

- *Les termites souterrains*, regroupant cinq espèces identifiées en France métropolitaine (Reticulitermes flavipes, reticulitermes lucifugus, reticulitermes banyulensis, reticulitermes grassei et reticulitermes urbis) et deux espèces supplémentaires dans les DOM (Coptotermes et heterotermes),
- Les termites de bois sec, regroupant les kalotermes flavicolis présent surtout dans le sud de la France métropolitaine et les Cryptotermes présent principalement dans les DOM et de façon ponctuelle en métropole.
- *Les termites arboricoles*, appartiennent au genre Nasutitermes présent presque exclusivement dans les DOM.

Les principaux indices d'une infestation sont :

- Altérations dans le bois,
- Présence de termites vivants,
- Présence de galeries-tunnels (cordonnets) ou concrétions,
- Cadavres ou restes d'individus reproducteurs,
- Présence d'orifices obturés ou non.

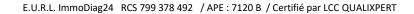
Rappels règlementaires :

<u>L 133-5 du CCH :</u> Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. En cas de démolition totale ou partielle d'un bâtiment situé dans ces zones, les bois et matériaux contaminés sont incinérés sur place ou traités avant tout transport si leur destruction par incinération sur place est impossible. La personne qui a procédé à ces opérations en fait la déclaration en mairie.

<u>Article L 112-17 du CCH :</u> Les règles de construction et d'aménagement applicables aux ouvrages et locaux de toute nature quant à leur résistance aux termites et aux autres insectes xylophages sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Ces règles peuvent être adaptées à la situation particulière de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Mayotte et de Saint-Martin.

F. – Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :

Néant





G. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
Ensemble	Les zones situées derrière les doublages des murs, sols et plafonds et les parties d'ouvrages en contact avec la maçonnerie.	Impossibilité d'investigation approfondie non destructive
Combles 1-2-3-5	Ensemble	Isolant au sol ne permettant qu'un contrôle partiel

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

H. - Constatations diverses:

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatations diverses
Combles 1-2-3-5 et abords	Ensemble charpente	Présence d'indices d'infestation d'autres agents de dégrada <mark>tions</mark> biologiques du bois.
Garage	Ensemble	
Ensemble	-	Bien m <mark>eublé et hab</mark> ité le jour de la visite Gara <mark>ge</mark> encombré – bucher : contrôle partiel

Note 1:Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.

I. - Moyens d'investigation utilisés :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016), à l'article L.133-5, L.133-6, L 271-4 à 6, R133-7 et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. La recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans la limite de la propriété.

Moyens d'investigation :

Examen visuel des parties visibles et accessibles.

Sondage manuel systématique des boiseries à l'aide d'un poinçon.

Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.

Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.

À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Sans accompagnateur

Commentaires (Ecart par rapport à la norme, ...):

Néant



J. - VISA et mentions :

- Mention 1 : Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termite dans le bâtiment objet de la mission.
- Mention 2 : L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.
- Nota 2 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.
- Nota 3 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.
- Nota 4 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCC QUALIXPERT 17 rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur www.info-certif.fr)

Visite effectuée le **06/02/2023**. Fait à **JOURNIAC**, le **06/02/2023**

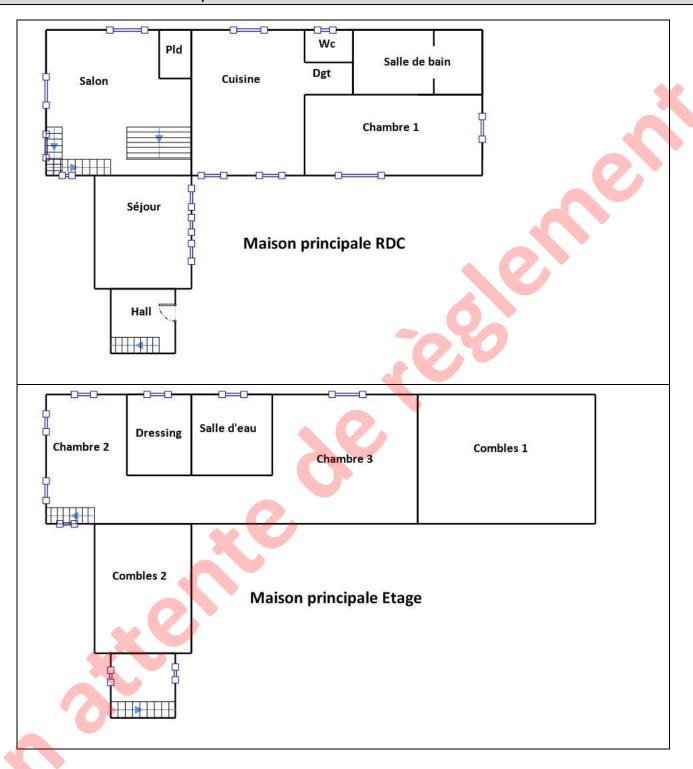
Par: BORDERIE PATRICE

Signature du représentant :

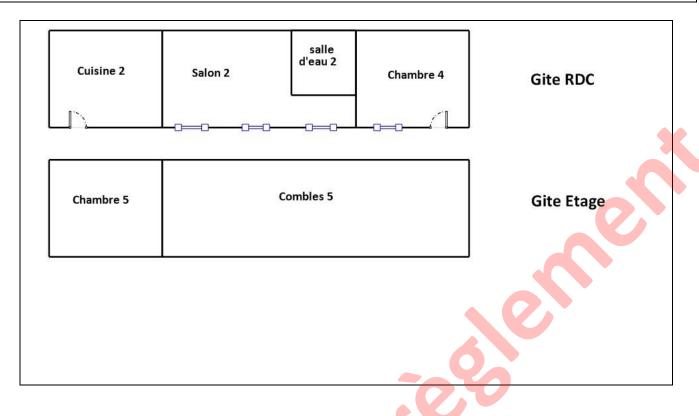




Annexe - Plans - croquis









Annexe - Certification / Assurance / Attestation sur l'honneur







Certificat N° C2401

Monsieur Patrice BORDERIE

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et / ou PR16 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.



dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Amiante avec mention	Certificat valable	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et	
	Du 19/08/2021	d'accréditation des organismes de certification.	
	au 18/08/2028		
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et	
	Du 13/05/2021	d'accréditation des organismes de certification.	
	au 12/05/2028		
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat valable	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation e	
	Du 30/06/2021	d'accréditation des organismes de certification.	
	au 29/06/2028		
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et	
	Du 30/06/2021	d'accréditation des organismes de certification.	
	au 29/06/2028		
Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et	
	Du 19/08/2021	d'accréditation des organismes de certification.	
	au 18/08/2028		
Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments	Certificat valable	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et	
	Du 13/05/2021	d'accréditation des organismes de certification.	
	au 12/05/2028		
	THE RESERVE THE PARTY OF THE PA		

Date d'établissement le mercredi 26 mai 2021

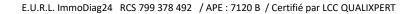
Marjorie ALBERT Directrice Administrative

Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.

Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT www.qualixpert.com.

F09 Certification de compétence version N 010120
LCC 17, rue Borel - 81100 CASTRES
Tél. 05 63 73 06 13 - Fax 05 63 73 32 87 - www.qualixpert.com

sarl au capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 832 00018





Votre Assurance

▶ RCE PRESTATAIRES



Assurance et Banque

IMMODIAG24 5 RUE EMILE BAZILLOU 24400 MUSSIDAN FR

COURTIER

PROTEXI ASSURANCES
CABINET DOMBLIDES ET DE SOUYS
293 COURS DE LA SOMME
33800 BORDEAUX
Tél: 08 25 16 71 77
Fax: 05 56 92 28 82
Portefeuille: 0113312120

Vos références :

Contrat n° 11057601004 Client n° 0776660920

AXA France IARD, atteste que :

IMMODIAGZ4 5 RUE EMILE BAZILLOU 24400 MUSSIDAN

est titulaire d'un contrat d'assurance N° 11057601004 ayant pris effet le 01/01/2023 garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile incombant à l'assuré en raison de dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non causés aux tiers, ainsi qu' à ses clients du fait des activités suivantes :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS SELON ACTIVITES C DECRITES EN ANNEXE

La présente attestation, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se référe, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2023 au 01/01/2024 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS le 21 décembre 2022

Pour la société :

AXA France IARD SA

Sociéda anonyme au capital de 214 799 080 auros.

Sége social; 313, Terrestas de farcher 2-2727 Namera Ceder 272 057 460 R.C.S., Namera Enriegatio négle par le Code des assurances - IVA Inspoormunausière n° FR 14 722 057 460 Optionent d'acumantes enviences de 1744 - 31, 214 C Cid. - 210 pour les grannes pronées par ACA assance.



Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité

Numéro de dossier : 2219BOP0602 Date du repérage : 06/02/2023 Heure d'arrivée : 09 h 30 Durée du repérage : 03 h 25

La présente mission consiste, suivant l'arrêté du 28 septembre 2017 et du 4 avril 2011, à établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. (Application des articles L. 134-7, R134-10 et R134-11 du code de la construction et de l'habitation). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-àvis de la règlementation en vigueur. Cet état de l'installation intérieure d'électricité a une durée de validité de 3 ans.

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCC QUALIXPERT le 19/08/2021 jusqu'au 18/08/2028. (Certification de compétence C2401)

Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**

Numéro de police et date de validité : 11057601004 - 01/01/2024

Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité n° 2219BOP0602



4. - Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement);
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits;

_	_ · ·	1 11 11/				. , ., , ,
5	- (onclusion re	עם'ו ב סעולבוב	alijation dae riedu	ac nouvan	t nortor attointo a	la sécurité des personnes
J.			aluation acs hou	C3 DUUVAII	r porter affeille a	a securice des del sullites

	L'installation int	térieure d'élec	tricité ne compo	orte aucune	anomalie.
_	L IIIStaliativii III	terreare a erec	LINGILE HE COHID	JI LE AUCUNE	anomane.

×	l'installation intérieure	d'électricit	é comporte une	ou des anomalies

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

×	L'appareil	général c	le command	e et de i	protection et	de son	accessibilité.

- Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.
- Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
- La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.
- Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension Protection mécanique des conducteurs.
- Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité n° 2219BOP0602



Domaines	Anomalies
L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité	Le dispositif assurant la coupure d'urgence n'est pas situé à l'intérieur du logement ou dans un emplacement accessible directement depuis le logement. Le disjoncteur principale est à l'extérieur en limite de propriété.
3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit	A l'intérieur du tableau, la section d'au moins un conducteur alimentant les dispositifs de protection n'est pas adaptée au courant de réglage du disjoncteur de branchement. Il s'agit d'une anomalie de section de conducteurs de pontage.

Anomalies relatives aux installations particulières :

Ш	Appareils d'utilisa	ition	situé	s dans	des	parties	communes	et	alimentés	depuis la	a partie	privative	e ou
	inversement.												

☐ Piscine privée, ou bassin de fontaine

<u>Informations complémentaires :</u>

Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité

Domaines	Informations complémentaires
IC. Socles de prise de courant, dispositif à	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA
courant différentiel résiduel à haute	Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à obturateur Remarques : (prise de courant dans la cave)
sensibilité	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.



6. - Avertissement particulier

Points de contrôle n'ayant pu être vérifiés

Domaines	Points de contrôle
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation - Prise de terre	Présence Point à vérifier : Elément constituant la prise de terre approprié : non visible
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation - Installation de mise à la terre	Caractéristiques techniques Point à vérifier : Section satisfaisante du conducteur de liaison équipotentielle principale : non visible
4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire	Caractéristiques techniques Point à vérifier : Section satisfaisante de la partie visible du conducteur de liaison équipotentielle supplémentaire : non visible

Parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification : Néant

7. – Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel

Il est conseillé de faire réaliser, dans les meilleurs délais et par un installateur électricien qualifié, les travaux permettant de lever au moins les anomalies relevées.

Néant

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCC QUALIXPERT - 17 rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur www.info-certif.fr)

Dates de visite et d'établissement de l'état : Visite effectuée le : 06/02/2023 Etat rédigé à JOURNIAC, le 06/02/2023

Par : BORDERIE PATRICE



Patrice Borderie

Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité n° 2219B0P0602



8. - Explications détaillées relatives aux risques encourus

Objectif des dispositions et description des risques encourus

Appareil général de commande et de protection : Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.

Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.

Protection différentielle à l'origine de l'installation: Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique.

Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Prise de terre et installation de mise à la terre : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.

L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Protection contre les surintensités : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits.

L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.

Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives: Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

Piscine privée ou bassin de fontaine: Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Informations complémentaires

Objectif des dispositions et description des risques encourus

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation

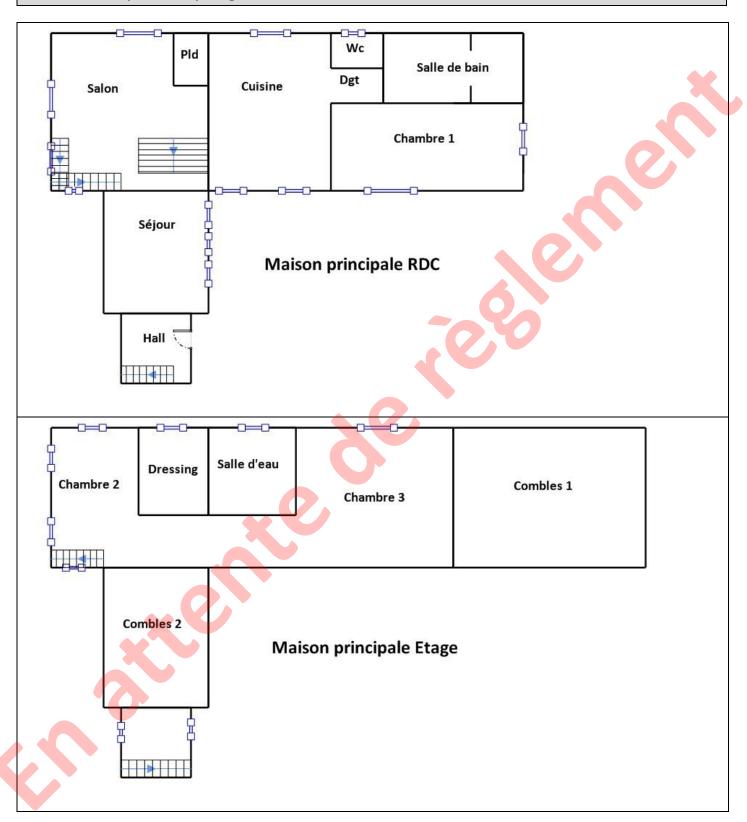
électrique : L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs : Socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

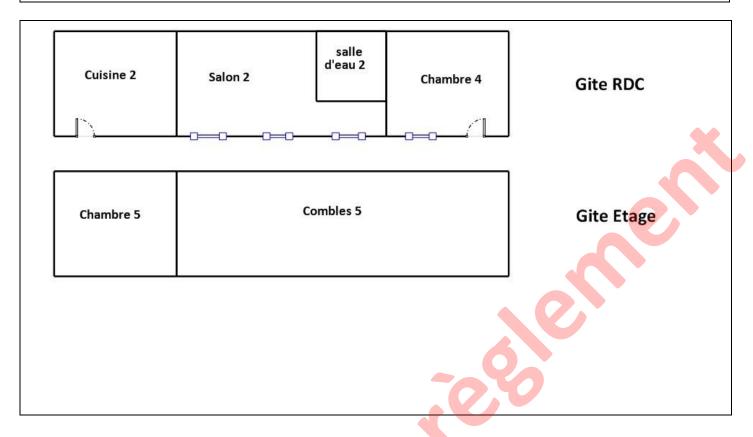
Socles de prise de courant de type à puits: La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.



Annexe - Croquis de repérage







Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

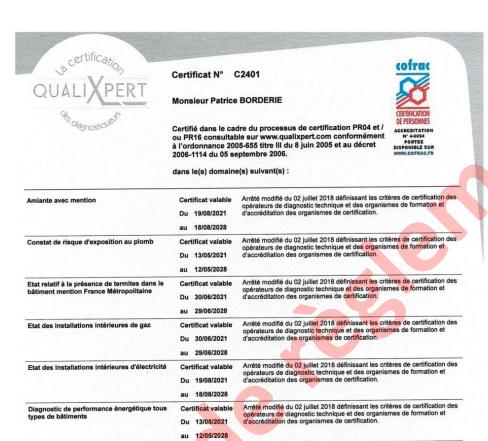
L'électricité constitue un danger invisible, inodore et silencieux et c'est pourquoi il faut être vigilant quant aux risques qu'elle occasionne (incendie, électrisation, électrocution). Restez toujours attentif à votre installation électrique, vérifiez qu'elle soit et reste en bon état.

Pour limiter les risques, il existe des moyens de prévention simples :

- Ne jamais manipuler une prise ou un fil électrique avec des mains humides
- Ne jamais tirer sur un fil électrique pour le débrancher
- Débrancher un appareil électrique avant de le nettoyer
- Ne jamais toucher les fiches métalliques d'une prise de courant
- Ne jamais manipuler un objet électrique sur un sol humide ou mouillé







Date d'établissement le mercredi 26 mai 2021

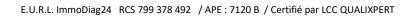
Marjorie ALBERT

Une c<mark>ertific</mark>ation <mark>p</mark>eut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT <u>www.qualixpert.com.</u>

F09 Certification de compétence version N 010120 LCC 17, rue Borel - 81100 CASTRES

Tél. 05 63 73 06 13 - Fax 05 63 73 32 87 - www.qualixpert.com

sori au capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 832 00018





Décignation du ou des hâtiments

Etat de l'Installation Intérieure de Gaz

Numéro de dossier: 2219BOP0602

Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 45-500 (juillet 2022)

Date du repérage : 06/02/2023 Heure d'arrivée : 09 h 30 Durée du repérage : 03 h 25

La présente mission consiste à établir l'état de l'installation intérieure de gaz conformément à l'arrêté du 6 avril 2007 modifié, 18 novembre 2013, 12 février 2014 et 23 février 2018 afin d'évaluer les risques pouvant compromettre la sécurité des personnes, de rendre opérante une clause d'exonération de la garantie du vice caché, en application de l'article 17 de la loi n°2003-08 du 3 janvier 2003, modifié par l'ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005. Cet état de l'installation intérieure de gaz a une durée de validité de 3 ans. En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la règlementation en vigueur.

A Designation du ou des batiments
Localisation du ou des bâtiments :
Département : Dordogne
Adresse:La Truchie haute
Commune : 24260 JOURNIAC
Références cadastrales non communiquées
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropr <mark>iété :</mark>
Ce bien ne fait pas par <mark>tie d'u</mark> ne copropriété
Type de bâtiment : Habitation (maison individuelle)
Nature du gaz distribué : . Gaz Propane
Distributeur de gaz :
Installation alimentée en gaz : OUI

B Désignation du propriétaire
Désignation du propriétaire :
Nom et prénom : Mr et Mme CLUCAS
Adresse:La Truchie haute
24260 JOURNIAC
Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre :
Qualité du donneu <mark>r d'ordre (s</mark> ur déclaration de l'intéressé) :
Propriétaire
Nom et prénom :
Adresse :
Titulaire du c <mark>ont</mark> rat de fourniture de gaz :
Nom et prénom :
Adresse:
N° de téléphone :
Références : Numéro de point de livraison gaz : Non identifiable



C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : **BORDERIE PATRICE** Raison sociale et nom de l'entreprise : **ImmoDiag24**

Numéro de police et date de validité : 11057601004 - 01/01/2024

Certification de compétence C2401 délivrée par : LCC QUALIXPERT, le 30/06/2021

Norme méthodologique employée : NF P 45-500 (Juillet 2022)





D. - Identification des appareils

Liste des installations intérieures gaz (Genre ⁽¹⁾ , marque, modèle)	Type ⁽²⁾	Puissanc e en kW	Localisation	Observations : (anomalie, taux de CO mesuré(s), motif de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné)
Chaudière IDEAL STANDARD Modèle: Créatis Installation: 2001	Raccordé	32 kW		Mesure CO: 0 ppm Entretien appareil: Oui Entretien conduit: Sans objet

⁽¹⁾ Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eaux, chaudière, radiateur,

E. - Anomalies identifiées

Points de contrôle ⁽³⁾ (selon la norme)	Anomalies observées (A1 ⁽⁴⁾ , A2 ⁽⁵⁾ , DGI ⁽⁶⁾ , 32c ⁽⁷⁾)	Libellé des anomalies et recommandations
Néant	-	-

- (3) Point de contrôle selon la norme utilisée.
- (4) A1 : L'installation présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation
- (5) A2 : L'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt la fourniture du gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.
- (6) DGI : (Danger Grave et Immédiat) L'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic interrompe aussitôt l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du ou des défauts constituants la source du danger.
- (7) 32c: la chaudière est de type VMC GAZ et l'installation présente une anomalie relative au dispositif de sécurité collective (DSC) qui justifie une intervention auprès du syndic ou du bailleur social par le distributeur de gaz afin de s'assurer de la présence du dispositif, de sa conformité et de son bon fonctionnement.

F. – Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être contrôlés et motif :

Néant

Nota : Nous attirons votre attention sur le fait que la responsabilité du donneur d'ordre reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident sur tout ou partie de l'installation présente dans des bâtiments, parties du bâtiment n'ayant pu être contrôlés.

G. - Constatations diverses

Commentaires :
Attestation de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de fumées non présentée
☐ Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté
☐ Le conduit de raccordement n'est pas visitable
Au moins un assemblage par raccord mécanique est réalisé au moyen d'un ruban d'étanchéité
Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage : Néant
Observations complémentaires : Néant

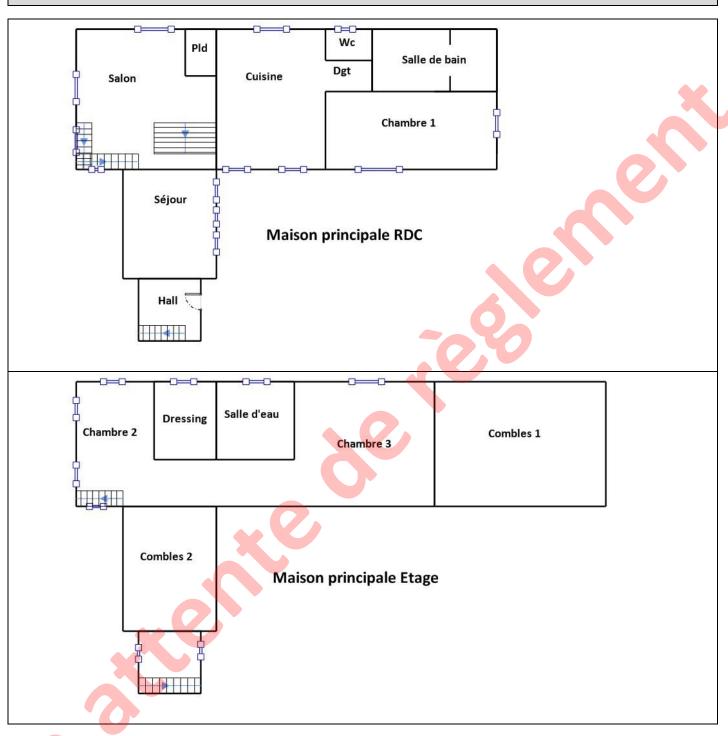
⁽²⁾ Non raccordé — Raccordé — Étanche.



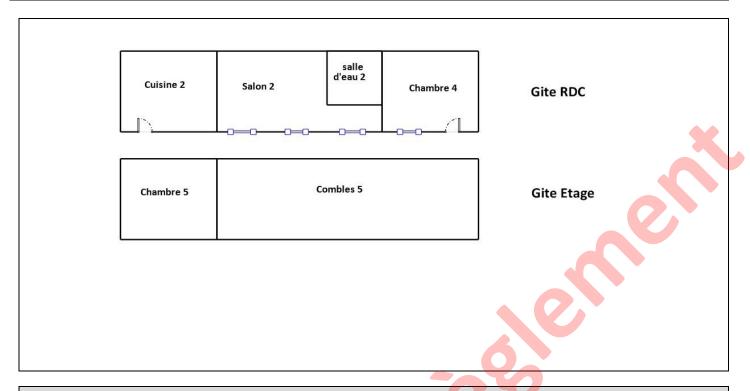
H Conclusion			
Conclusion: ☑ L'installation ne comporte aucune anomalie.			
\square L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparé	es ultérieurement.		
☐ L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être répare	ées dans les meilleurs délais.		
☐ L'installation comporte des anomalies de type DGI qui devront être répar	rées avant remise en service.		
☐ L'installation comporte une anomalie 32c qui devra faire l'objet d'un tra ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur de gaz.	itement particulier par le syndic		
I En cas de DGI : actions de l'opérateur de diagnostic			
\square Fermeture totale avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'inst	tallation de gaz		
\square Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un	appareil ou d'une partie de l'installation		
\square Transmission au Distributeur de gaz par courrier des informations suivantes :			
 référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de codes des anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat (DGI). 	Li <mark>vraison o</mark> u du numéro de compteur ;		
\square Remise au client de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie.			
J En cas d'anomalie 32c : actions de l'o <mark>pérateur de</mark> diagnost	ic		
☐ Transmission au Distributeur de gaz par courrier de la référence du contrat de Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;	fourniture de gaz, du Point de Comptage		
\square Remise au syndic ou au bailleur social de la « fiche informative distributeur de	gaz » remplie. ;		
Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCC QUALIXPERT - 17 rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur www.info-certif.fr)			
Dates de visite et d'établis <mark>seme</mark> nt de l'état de l'installation gaz : Visite effectuée le 06/02/2023.			
Fait à JOURNIAC , le 06/02/2023	Signature du représentant :		
Par : BORDERIE PATRICE	Patrice Borderie		



Annexe - Croquis de repérage







Annexe - Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

Tous les travaux réalisés sur l'installation de gaz du logement, y compris les remplacements d'appareils, doivent faire l'objet de l'établissement d'un certificat de conformité modèle 2, conformément à l'arrêté du 23 février 2018 modifié. Seules les exceptions mentionnées à l'article 21 - 4° de l'arrêté du 23 février 2018 modifié dans le guide « modifications mineures » dispensent de cette obligation.

Les accidents dus aux installations gaz, tout en restant peu nombreux, sont responsables d'un nombre important de victimes. La vétusté des installations, l'absence d'entretien des appareils et certains comportements imprudents sont des facteurs de risque: 98 % des accidents, fuites et explosions sont recensés dans les installations intérieures.

Les intoxications oxycarbonées et les explosions font un grand nombre de victimes qui décèdent ou gardent des séquelles et handicaps à long terme.

Quels sont les moyens de prévention des accidents liés aux installations intérieures gaz ?

Pour prévenir les accidents liés aux installations intérieures gaz, il est nécessaire d'observer quelques règles de base :

- Renouvelez le tuyau de raccordement de la cuisinière ou de la bouteille de gaz régulièrement et dès qu'il est
- Faire ramoner les conduits d'évacuation des appareils de chauffage et de cheminée régulièrement,
- Faire entretenir et contrôler régulièrement les installations intérieures de gaz par un professionnel.

Mais il s'agit également d'être vigilant, des gestes simples doivent devenir des automatismes :

- ne pas utiliser les produits aérosols ou les bouteilles de camping-gaz dans un espace confiné, près d'une source de chaleur,
- fermer le robinet d'alimentation de votre cuisinière après chaque usage et vérifiez la date de péremption du tuyau souple de votre cuisinière ou de votre bouteille de gaz,
- assurer une bonne ventilation de votre logement, n'obstruer pas les bouches d'aération,
- sensibiliser les enfants aux principales règles de sécurité des appareils gaz.

Quelle conduite adopter en cas de fuite de gaz ?

Lors d'une fuite de gaz, il faut éviter tout risque d'étincelle qui entraînerait une explosion :

- ne pas allumer la lumière, ni toucher aux interrupteurs, ni aux disjoncteurs,
- ne pas téléphoner de chez vous, que ce soit avec un téléphone fixe ou un portable,

E.U.R.L. ImmoDiag24 RCS 799 378 492 / APE: 7120 B / Certifié par LCC QUALIXPERT

- ne pas prendre l'ascenseur mais les escaliers,
- une fois à l'extérieur, prévenir les secours

Pour aller plus loin: http://www.developpement-durable.gouv.fr







Certificat N° C2401

Monsieur Patrice BORDERIE

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et / ou PR16 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.



dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Amiante avec mention	Certificat valable	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et	
	Du 19/08/2021	d'accréditation des organismes de certification.	
	au 18/08/2028		
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification de opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et	
	Du 13/05/2021	d'accréditation des organismes de certification.	
	au 12/05/2028		
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat valable	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et	
	Du 30/06/2021	d'accréditation des organismes de certification.	
	au 29/06/2028		
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification de opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et	
	Du 30/06/2021	d'accréditation des organismes de certification.	
	au 29/06/2028		
Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification de opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et	
	Du 19/08/2021	d'accréditation des organismes de certification.	
	au 18/08/2028		
Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments	Certificat valable	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification de opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et	
	Du 13/05/2021	d'accréditation des organismes de certification.	
	au 12/05/2028		

Date d'établissement le mercredi 26 mai 2021

Marjorie ALBERT Directrice Administrative

Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.

Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT www.qualixpert.com.

F09 Certification de compétence version N 010120 LCC 17, rue Borel - 81100 CASTRES

Tél. 05 63 73 06 13 - Fax 05 63 73 32 87 - www.qualixpert.com

sarl au capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 832 00018



Votre Assurance RCE PRESTATAIRES



Assurance et Banque

IMMODIAG24 5 RUE EMILE BAZILLOU 24400 MUSSIDAN FR

COURTIER

PROTEXI ASSURANCES CABINET DOMBLIDES ET DE SOUYS 293 COURS DE LA SOMME 33800 BORDFAUX Tél: 08 25 16 71 77 Fax: 05 56 92 28 82 Portefeuille : 0113312120

Vos références :

Contrat nº 11057601004 Client n° 0776660920

AXA France IARD, atteste que :

IMMODIAG24 **5 RUE EMILE BAZILLOU** 24400 MUSSIDAN

est titulaire d'un contrat d'assurance N° 11057601004 ayant pris effet le 01/01/2023 garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile incombant à l'assuré en raison de dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non causés aux tiers, ainsi qu' à ses clients du fait des activités suivantes :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS SELON ACTIVITES C DECRITES EN ANNEXE

La présente attestation, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2023 au 01/01/2024 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou

> Fait à PARIS le 21 décembre 2022 Pour la société :

AXA France LARD SA

Società anonyme au capital de 214 799 030 turos

Siège social ; 313, Terrates de l'Arche - 42727 Namerre Ceder 72 2057 460 R.C.s., Namerre
Entreporte régle par le Code des assumantes - 1VA intercommunicatier en 1 Rt 14 722 057 460
Opéraent d'assumness eventrées de TVA - 3n, 261-C CGI - 254 Pour les garanées pondes par AXA Assis





Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti (listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé publique)

Numéro de dossier : 2219BOP0602 Date du repérage : 06/02/2023

Références réglementaires		
Textes réglementaires	Articles L 271-4 à L 271-6 du code de la construction et de l'habitation, Art. L. 1334-13, R. 1334-20 et 21, R. 1334-23 et 24, Annexe 13.9 du Code de la Santé Publique; Arrêtés du 12 décembre 2012 et 26 juin 2013, décret 2011-629 du 3 juin 2011, arrêté du 1er juin 2015.	

Immeuble bâti visité		
Adresse	Rue : La Truchie haute Bât., escalier, niveau, appartement n°, lot n°: Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété Code postal, ville : 24260 JOURNIAC Références cadastrales non communiquées	
Périmètre de repérage :		
Type de logement : Fonction principale du bâtiment : Date de construction :		

Le propriétaire et le commanditaire			
Le(s) propriétaire(s):	Nom et prénom : Mr et Mme CLUCAS Adresse : La Truchie haute 24260 JOURNIAC		
Le commanditaire	Nom et prénom : Adresse :		



Constat de repérage Amiante n° 2219BOP0602



Le(s) signataire(s)				
	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage	BORDERIE PATRICE	Opérateur de repérage	LCC QUALIXPERT 17 rue Borrel 81100 CASTRES	Obtention: 19/08/2021 Échéance: 18/08/2028 N° de certification: C2401

Raison sociale de l'entreprise : ImmoDiag24 (Numéro SIRET : 799378492 00018)

Adresse : 10 résidence Belles Rives, 24400 Saint Front de Pradoux

Désignation de la compagnie d'assurance : AXA

Numéro de police et date de validité : 11057601004 / 01/01/2024

Le rapport de repérage

Date d'émission du rapport de repérage : 06/02/2023, remis au propriétaire le 06/02/2023

Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses

Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 20 pages, la conclusion est située en page 4.





Sommaire

- 1 Les conclusions
- 2 Le(s) laboratoire(s) d'analyses
- 3 La mission de repérage
 - 3.1 L'objet de la mission
 - 3.2 Le cadre de la mission
 - 3.2.1 L'intitulé de la mission
 - 3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission
 - 3.2.3 L'objectif de la mission
 - 3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire.
 - 3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
 - 3.2.6 Le périmètre de repérage effectif

4 Conditions de réalisation du repérage

- 4.1 Bilan de l'analyse documentaire
- 4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ
- 4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux arrêtés en vigueur
- 4.4 Plan et procédures de prélèvements

5 Résultats détaillés du repérage

- 5.0 Identification des matériaux repérés de la liste A et B
- 5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)
- 5.2 Liste des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante, mais n'en contenant pas après analyse
- 6 Signatures
- 7 Annexes



Constat de repérage Amiante nº 2219BOP0602



1. - Les conclusions

Avertissement : les textes ont prévu plusieurs cadres réglementaires pour le repérage des matériaux ou produits contenant de l'amiante, notamment pour les cas de démolition d'immeuble. La présente mission de repérage ne répond pas aux exigences prévues pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou avant réalisation de travaux dans l'immeuble concerné et son rapport ne peut donc pas être utilisé à ces fins.

- 1.1 Liste A : Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il n'a pas été repéré
 - de matériaux ou produits de la liste A contenant de l'amiante.
- 1.1 Liste B : Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il n'a pas été repéré
 - de matériaux ou produits de la liste B contenant de l'amiante.
- 1.2. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2 les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Raison
Ensemble	Les zones situées derrière les doublages des murs, sols et plafonds et les parties d'ouvrages en contact avec la maçonnerie.	Impossibilité d'investigation approfondie non destructive
COMBLES 1-2-3-5	ENSEMBLE	ISOLANT AU SOL NE PERMETTANT QU'UN CONTROLE PARTIEL

2 Le(s) labo	ratoire(s	s) d'analyses

Raison sociale et nom de l'entreprise :	Il n'a pas été fait appel à un laboratoire
d'analyse	
Adresse :	
Numéro de l'accréditation Cofrac : -	



3. - La mission de repérage

3.1 L'objet de la mission

Dans le cadre de la vente de l'immeuble bâti, ou de la partie d'immeuble bâti, décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble, ou partie d'immeuble, certains matériaux ou produits contenant de l'amiante conformément à la législation en vigueur.

Pour s'exonérer de tout ou partie de sa garantie des vices cachés, le propriétaire vendeur annexe à la promesse de vente ou au contrat de vente le présent rapport.

3.2 Le cadre de la mission

3.2.1 L'intitulé de la mission

«Repérage en vue de l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente de tout ou partie d'un immeuble bâti».

3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission

L'article L 271-4 du code de la construction et de l'habitation prévoit qu' «en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En cas de vente publique, le dossier de diagnostic technique est annexé au cahier des charges.»

Le dossier de diagnostic technique comprend, entre autres, «l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du même code».

La mission, s'inscrivant dans ce cadre, se veut conforme aux textes réglementaires de référence mentionnés en page de couverture du présent rapport.

3.2.3 L'objectif de la mission

«Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante mentionnés en annexe du Code la santé publique.»

L'Annexe du Code de la santé publique est l'annexe 13.9 (liste A et B).

Liste A		
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder	
Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Flocages Calorifugeages Faux plafonds	

Liste B			
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder		
1. Parois vertic	ales intérieures		
	Enduits projetés		
	Revêtement durs (plaques de menuiseries)		
	Revêtement duis (amiante-ciment)		
Murs, Cloisons "en dur" et Poteaux	Entourages de poteaux (carton)		
(périphériques et intérieurs)	Entourages de poteaux (amiante-ciment)		
	Entourages de poteaux (matériau sandwich)		
	Entourages de poteaux (carton+plâtre)		
	Coffrage perdu		
Cloisons (légères et préfabriquées), Gaines et	Enduits projetés		
Coffres verticaux	Panneaux de cloisons		
2. Planchen	s et plafonds		
Plafonds, Poutres et Charpentes, Gaines et Coffres Horizontaux	Enduits projetés		
Coffres Horizontaux	Panneaux collés ou vissés		
Planchers	Dalles de sol		
3. Conduits, canalisations	et équipements intérieurs		
Conduite de Guides (ein con entre Guides)	Conduits		
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides)	Enveloppes de calorifuges		
	Clapets coupe-feu		
Clapets / volets coupe-feu	Volets coupe-feu		
	Rebouchage		
Double course for	Joints (tresses)		
Portes coupe-feu	Joints (bandes)		
Vide-ordures	Conduits		
4. Elément	s extérieurs		
	Plaques (composites)		
	Plaques (fibres-ciment)		
	Ardoises (composites)		
Toitures	Ardoises (fibres-ciment)		
	Accessoires de couvertures (composites)		
	Accessoires de couvertures (fibres-ciment)		
	Bardeaux bitumineux		
	Plaques (composites)		
	Plaques (fibres-ciment)		
Bandama at 6 - de 16 - 2	Ardoises (composites)		
Bardages et façades légères	Ardoises (fibres-ciment)		
	Panneaux (composites)		
	Panneaux (fibres-ciment)		
	Conduites d'eaux pluviales en amiante-ciment		
Conduits en toiture et façade	Conduites d'eaux usées en amiante-ciment		
	Conduits de fumée en amiante-ciment		



3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire

Le programme de repérage est défini à minima par l'Annexe 13.9 (liste A et B) du Code de la santé publique et se limite pour une mission normale à la recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante dans les composants et parties de composants de la construction y figurant.

En partie droite l'extrait du texte de l'Annexe 13.9

Important: Le programme de repérage de la mission de base est limitatif. Il est plus restreint que celui élaboré pour les missions de repérage de matériaux ou produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou celui à élaborer avant réalisation de travaux.

3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

Composant de la construction	Partie du composant ayant été inspecté (Description)	Sur demande ou sur information
Néant	-	

3.2.6 Le périmètre de repérage effectif

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

Descriptif des pièces visitées

Chambre 2, Cuisine, Chambre 3, Dégagement, Wc, Salle d'eau, Chambre 1, Dressing, Salle de bain, Cave, Combles 4 (sur ch2 et dressing), Placard, Salon, Cuisine 2, Séjour, Salon 2, Hall, salle d'eau 2, Bureau, Chambre 4, Combles 1 (sur sdb, dgt, wc et Chambre 5, Combles 5 (sur gite), Combles 2 (sur séjour), Garage, Combles 3 (sur bureau), Local piscine

Localisation	Description	
Sol : Carrelage Mur : Plâtre Plafond : Bois Plinthes : Carrelage Fenêtre : PVC Porte : Bois		
Sol : Parquet Mur : Plâtre Dégagement Plafond : Bois Plinthes : Bois Porte : Bois		

Constat de repérage Amiante n° 2219BOP0602



Localisation	Description
Wc	Sol : Parquet Mur : Plâtre Plafond : Bois Fenêtre : Bois Porte : Bois
Chambre 1	Sol : Parquet Mur : Plâtre Plafond : Bois Plinthes : Bois Fenêtre : PVC Porte : Bois
Salle de bain	Sol plastique Mur : Plâtre Plafond : Bois Plinthes : Bois Porte : Bois
Placard	Sol : Carrelage Mur : Plâtre/ Pierre Plafond : Plâtre Porte : Bois
Salon	Sol : Carrelage Plafond : Plâtre Plinthes : Bois Fenêtre : PVC Porte : Bois Mur : Plâtre/ Pierre
Séjour	Sol : Parquet Mur : Plâtre/ Pierre Plafond : Bois Plinthes : Bois Fenêtre : PVC Porte : Bois Sol : Carrelage
Hall	Sol: Carrelage Mur: Enduit Plafond: Bois Porte 1: Bois Porte 2: PVC
Bureau	Sol : Parquet Mur : Enduit Plafond : Bois Fenêtre : PVC Porte : Bois
Combles 1 (sur sdb, dgt, wc et ch1)	Sol : Isolant Mur : Pierre Plafond : Charpente bois avec couverture tuile
Combles 2 (sur séjour)	Sol : Isolant Mur : Brique Plafond : Charpente bois avec couverture tuile
Chambre 2	Sol : Carrelage Mur : Plâtre Plafond : Plâtre Plinthes : Carrelage Fenêtre : Bois Porte : Bois
Chambre 3	Sol : Parquet Mur : Plâtre Plafond : Plâtre Plinthes : Bois Fenêtre : Bois Porte : Bois

Constat de repérage Amiante nº 2219BOP0602



Localisation	Description		
Salle d'eau	Sol : Carrelage Mur : Plâtre Plafond : Plâtre Fenêtre : Bois Porte : Bois		
Dressing	Sol : Carrelage Mur : Plâtre Plafond : Plâtre Plinthes : Carrelage Fenêtre : Bois Porte : Bois		
Cave	Sol : Béton Mur : Enduit/ pierre Plafond : Bois/ isolant Porte : Bois		
Combles 4 (sur ch2 et dressing)	Sol : Bois Mur : Brique Plafond : Charpente bois avec couverture tuile		
Cuisine 2	Sol : Carrelage Mur : Plâtre Plafond : Bois Fenêtre : PVC Porte : Bois		
Salon 2	Sol : Parquet Mur : Plâtre Plafond : Bois Plinthes : Bois Fenêtre : PVC Porte : Bois		
salle d'eau 2	Sol : Carrelage Mur : Plâtre Plafond : Bois Plinthes : Bois Porte : Bois		
Chambre 4	Sol plastique Mur : Plâtre Plafond : Bois Plinthes : Bois Fenêtre : PVC Porte : Bois		
Chambre 5	Sol: Moquette collée Mur: Plâtre Plafond: Plâtre Plinthes: Bois Fenêtre: Bois Porte: Bois		
Combles 5 (sur gite)	Sol : Parquet/ isolant Mur : Plâtre Plafond : Charpente bois avec couverture tuile Porte : Bois		
Garage	Sol : Béton Mur : Bois/ brique Plafond : Charpente bois avec couverture tuile Fenêtre : Bois Porte : Bois		
Local piscine	Sol : Béton Mur : Béton Plafond : Béton Porte : Bois		
Combles 3 (sur bureau)	Sol : Isolant Mur : pierre Plafond : charpente bois avec couverture tuile		



4. - Conditions de réalisation du repérage

4.1 Bilan de l'analyse documentaire

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	Rapport amiante nonon communiqué daté de 2018
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	Non
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	Oui

Observations:

Néant

4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ

Date de la commande : 06/02/2023

Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 06/02/2023

Heure d'arrivée : 09 h 30 Durée du repérage : 03 h 25

Personne en charge d'accompagner l'opérateur de repérage : Sans accompagnateur

4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux arrêtés en vigueur

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions des arrêtés.

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	-	Х	-
Vide sanitaire accessible			Х
Combles ou toiture accessibles et visitables	Х		

4.4 Plan et procédures de prélèvements

Néant

5. – Résultats détaillés du repérage

5.0.1 Liste des matériaux repérés de la liste A

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation	Commentaires
Néant				

Aucun autre matériau de la liste A n'a été repéré dans périmètre de repérage mentionné au paragraphe 3.2.6

5.0.2 Liste des matériaux repérés de la liste B

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation	Commentaires
Néant	-			

Aucun autre matériau de la liste B n'a été repéré dans périmètre de repérage mentionné au paragraphe 3.2.6



5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)

Matériaux ou produits contenant de l'amiante

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation** et préconisations*
Néant	-		

^{*} Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fournis en annexe 7.4 de ce présent rapport

5.2 Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse

Localisation	Identifiant + Description		
Néant	-	1	

6. - Signatures

Nota: Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCC QUALIXPERT 17 rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur www.info-certif.fr)

Fait à **JOURNIAC**, le **06/02/2023**

Par: BORDERIE PATRICE

Signature du représentant :

Patrice Borderie

^{**} détails fournis en annexe 7.3 de ce présent rapport



ANNEXES

Au rapport de mission de repérage n° 2219BOP0602

Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

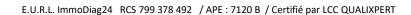
Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

Sommaire des annexes

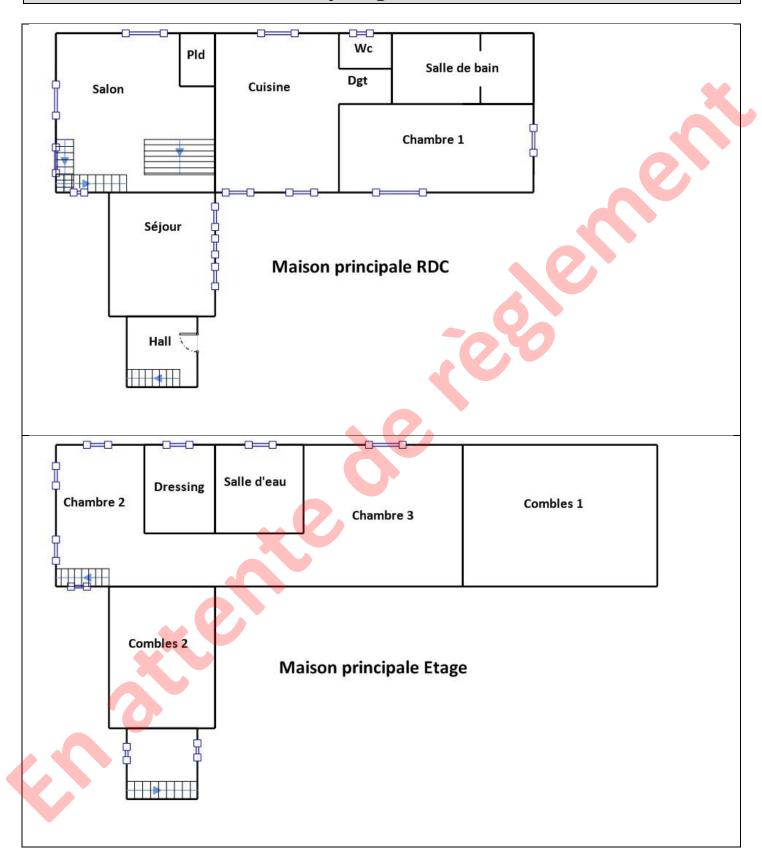
7 Annexes

- 7.1 Schéma de repérage
- 7.2 Rapports d'essais
- 7.3 Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante
- 7.4 Conséquences réglementaires et recommandations
- 7.5 Documents annexés au présent rapport



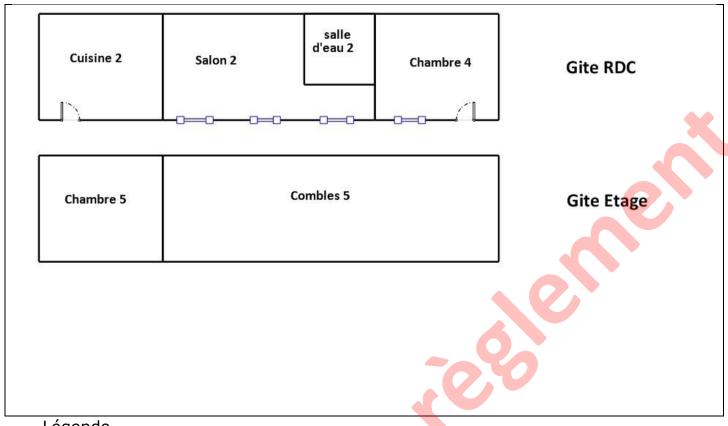


7.1 - Annexe - Schéma de repérage

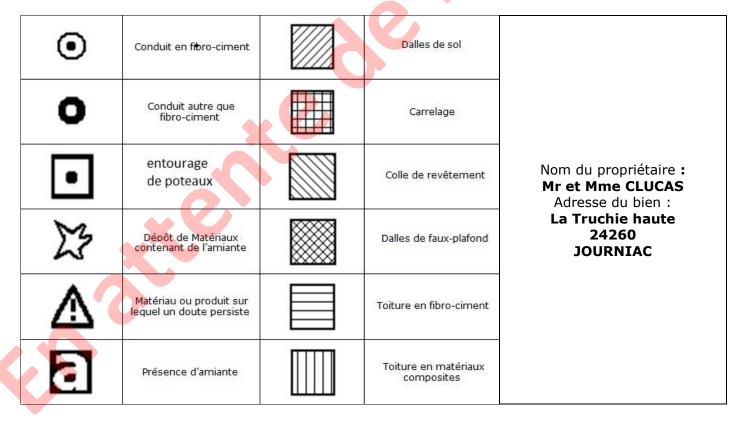


Constat de repérage Amiante nº 2219BOP0602





Légende





7.2 - Annexe - Rapports d'essais

Identification des prélèvements :

Identifiant et prélèvement Localisation Comp		Composant de la construction	Parties du composant	Description
-	-	-	-	-

Copie des rapports d'essais :

Aucun rapport d'essai n'a été fourni ou n'est disponible

7.3 - Annexe - Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Aucune évaluation n'a été réalisée

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

1. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux circulations d'air

Fort	Moyen	Faible
spécifique de ventilation, la pièce ou la zone homogène évaluée est ventilée par ouverture des fenêtres. ou 2° Le faux plafond se trouve dans un local qui présente une (ou plusieurs) façade(s) ouverte(s) sur l'extérieur susceptible(s) de	dans le local et l'orientation du jet est telle que celui-ci n'affecte pas directement le faux plafond contenant de l'amiante, ou 2° Il existe un système de ventilation avec reprise(s) d'air au niveau du faux plafond (système	de ventilation spécifique dans la pièce ou la zone évaluée, ou 2° Il existe dans la pièce ou la zone évaluée, un système de ventilation par extraction dont la reprise d'air est éloignée du faux plafond

2. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux chocs et vibrations

Fort	Moyen	Faible		
vibrations, ou rend possible les	situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques mais se trouve dans	faible dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques, n'est pas susceptible d'être dégradé par les occupants ou		



Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

Aucune évaluation n'a été réalisée

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Classification des niveaux de risque de dégradation ou d'extension de la dégradation du matériau.

Risque faible de dégradation ou d'extension de dégradation	d'extension à terme de la dégradation	Risque de dégradation ou d'extension rapide de la dégrada <mark>tion</mark>		
précente pas ou très pou de	risque pouvant entrainer à terme,			

Légende : EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau.

L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte :

- Les agressions physiques intrinsèques au local (ventilation, humidité, etc...) selon que les risque est probable ou avéré ;
- La sollicitation des matériaux ou produits liée à l'activité des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte.

Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux, comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, l'usage réel des locaux, un défaut d'entretien des équipements, etc...





7.4 - Annexe - Conséquences réglementaires et recommandations

Conséquences réglementaires suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Article R1334-27 : En fonction du résultat du diagnostic obtenu à partir de la grille d'évaluation de l'arrêté du 12 décembre 2012, le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R1334-20 selon les modalités suivantes :

Score 1 – L'évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectué dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage et de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception.

Score 2 – La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception.

Score 3 – Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

Article R1334-28 : Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrement ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues à l'article R1334-29.

Article R1334-29 : Les travaux précités doivent être achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.

Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées doivent être mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux

Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvres, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

Article R.1334-29-3:

I) A l'issue des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A mentionnés à l'article R.1334-29, le propriétaire fait procéder par une personne mentionnée au premier alinéa de l'article R.1334-23, avant toute restitution des locaux traités, à un examen visuel de l'état des surfaces traitées. Il fait également procéder, dans les conditions définies à l'article R.1334-25, à une mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air après démantèlement du dispositif de confinement. Ce niveau doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.

II) Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits résiduels dans les conditions prévues par l'arrêté mentionné à l'article R.1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date à laquelle sont remis les résultats du contrôle ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

III) Lorsque des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiment occupés ou fréquentés, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure d'empoussièrement dans l'air mentionnée au premier alinéa du présent article.

Constat de repérage Amiante n° 2219BOP0602



Détail des préconisations suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

- 1. <u>Réalisation d'une « évaluation périodique »</u>, lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit, consistant à :
 - a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
 - b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.
- 2. <u>Réalisation d'une « action corrective de premier niveau »</u>, lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés, consistant à :
 - a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ; b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
 - c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
 - d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.
 - Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.
- 3. <u>Réalisation d'une « action corrective de second niveau »</u>, qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation, consistant à :
 - a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c (paragraphe suivant) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante.
 - Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
 - b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
 - c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
 - d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.
 - En fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation, des compléments et précisions à ces recommandations sont susceptibles d'être apportées.





7.5 - Annexe - Autres documents







Certificat N° C2401

Monsieur Patrice BORDERIE

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et / ou PR16 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.



dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Amiante avec mention	Certificat valable	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et				
	Du 19/08/2021	d'accréditation des organismes de certification.				
	au 18/08/2028					
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et				
	Du 13/05/2021	d'accréditation des organismes de certification.				
	au 12/05/2028					
Etat relatif à la présence de termites dans le	Certificat valable	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et				
bâtiment mention France Métropolitaine	Du 30/06/2021	d'accréditation des organismes de certification.				
	au 29/06/2028					
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et				
	Du 30/06/2021	d'accréditation des organismes de certification.				
	au 29/06/2028					
Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et				
	Du 19/08/2021	d'accréditation des organismes de certification.				
	au 18/08/2028					
Diagnostic de performance énergétique tous	Certificat valable	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et				
types de bâtiments	Du 13/05/2021	d'accréditation des organismes de certification.				
	au 12/05/2028					

Date d'établissement le mercredi 26 mai 2021

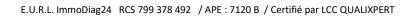
Marjorie ALBERT Directrice Administrative

Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.

Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT www.qualixpert.com.

F09 Certification de compétence version N 010120 LCC 17, rue Borel - 81100 CASTRES

Tél. 05 63 73 06 13 - Fax 05 63 73 32 87 - www.qualixpert.com sarl au capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 832 00018





Votre Assurance

RCE PRESTATAIRES



Assurance et Banque

IMMODIAG24 5 RUE EMILE BAZILLOU 24400 MUSSIDAN FR

COURTIER

PROTEXI ASSURANCES
CABINET DOMBLIDES ET DE SOUYS
293 COURS DE LA SOMME
33800 BORDEAUX
Tél: 08 25 16 71 77
Fax: 05 56 92 28 82
Portefeuille: 0113312120

Vos références :

Contrat n° 11057601004 Client n° 0776660920

AXA France IARD, atteste que :

IMMODIAGZ4 5 RUE EMILE BAZILLOU 24400 MUSSIDAN

est titulaire d'un contrat d'assurance N° 11057601004 ayant pris effet le 01/01/2023 garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile incombant à l'assuré en raison de dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non causés aux tiers, ainsi qu' à ses clients du fait des activités suivantes :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS SELON ACTIVITES C DECRITES EN ANNEXE

La présente attestation, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se référe, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2023 au 01/01/2024 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS le 21 décembre 2022

Pour la société :

AXA France IARD SA

Socies anonyme au capeta de 214 799 080 auror.
Sógie social; 313, Terrassa de farcher 2-9277 Namera Ceder 722 057 460 R.C.S, Namera Enriegatia régie par le Code des assurances - TVA histocommunausirien i RR 14 722 057 460 Opérament Garundres enrollendes de 1743 - 19, 214 C Cid. 1-201 pour les grannées pronées par AVA Assistance.

1/1



ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

LA TRUCHIE HAUTE 24260 JOURNIAC

Adresse: la Truchie haute 24260 JOURNIAC Coordonnées GPS: 44.96473784765808,

0.8995683775826535 **Cadastre:** B 64

Commune: JOURNIAC Code Insee: 24217

Reference d'édition: 2121097 Date d'édition: 07/02/2023

Vendeur-Bailleur:Mr et Mme Clucas **Acquéreur-locataire:**



PEB : NON Radon : NIVEAU 1 **0** BASIAS, **0** BASOL, **0** ICPE SEISME : NIVEAU 1

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Туре	Exposition	Plan de prevention
Informatif PEB	NON	Le bien n'est pas situé dans un zonage réglementaire du plan d'exposition au bruit
PPR Naturel SEISME	OUI	Zonage réglementaire s <mark>ur</mark> la sis <mark>micit</mark> é : Niveau 1
PPR Naturel RADON	OUI	Commune à potentiel radon de niveau 1
PPR Naturels	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Naturels
PPR Miniers	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Miniers
PPR Technologiques	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Technologiques

[&]quot;Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr" article R.125-25

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET REFERENCES

https://www.info-risques.com/short/ CKTEA

En cliquant sur le lien suivant ci-dessus vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.



ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

Aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon, sols pollués et nuisances sonores

Cet état est établi sur la base des i	nformations mises à disp	position par arrêté	préfectoral			
N°		du		Mis à jour le		
2. Adresse		code po	ostal ou Insee	commune		
la Truch	nie haute		24260	JO	URNIAC	
Situation de l'immeuble au regard	d'un plan de prévention	des risques natur	els (PPRN)			
> L'immeuble est situé dans le périmèt	re d'un PPR N			Ou	i Non	Χ
prescrit	anticipé	ар	prouvé	date		
Si oui, les risques naturels pris en cons	sidération sont liés à :					
inondation	crue torren	tielle	remontée de napp	oe e	avalanches	K
cyclone	mouvements de te	rrain s	écheresse géotechniqu	ie	feux de forêt	
séisme	VC	olcan	autre	es		
extraits des documents de réf	érence joints au présent éta	at et permettant la lo	ocalisation de l'immeut	ole au regard des risque	s pris en compte	
						<u> </u>
> L'immeuble est concerné par des pre		le règlement du PPR	N	Oui	Non	
Si oui, les travaux prescrits ont été réa	llisés			Oui	Non	
Situation de l'immeuble au regard	du risque érosion					
> Le terrain est situé en secteur du rec	ul du trait de cote (érosion)		Oui	Non	Χ
Si oui, exposition à l'horizon des:				30 ans	100 ans	
Situation de l'immeuble au regard	d'un plan de prévention	des risques minie	rs (PPRM)			
> L'immeuble est situé dans le périmèt		des risques illille	S (I I IIII)	Ou	i Non	Х
prescrit	anticipé	ar	prouvé	date		
Si oui, les risques naturels pris en cons						
	nouvements de terrain		autres			
extraits des documents de réf	érence joints au présent éta	at et permettant la lo	ocalisation de l'immeut	ole au regard des risque	s pris en compte	
	, ,	·				
> L'immeuble est concerné par des pre	scriptions de travaux dans	le règlement du PPR	М	Oui	Non	
Si oui, les travaux prescrits ont été réa	llisés			Oui	Non	
Situation de l'immeuble au regard	d'un plan de prévention	dos risques techn	ologiques (PRRT)			
> L'immeuble est situé dans le périmèt				Ou	i Non	Х
Si oui , les risques technologiques pris e						- ` `
effet toxique	effet therm		effet de sur	pression		
> L'immeuble est situé dans le périmèt				Ou	i Non	Х
· ·	nents de référence permett	ant la localisation de	l'immeuble au regard	des risques pris en com		
			3			
> L'immeuble est situé en secteur d'ex	propriation ou de délaissem	ent		Oui	Non	
L'immeuble est situé en zone de prescr	ription			Oui	Non	
Si la transaction concerne un logen	nent, les travaux prescrits d	ont été réalisés		Oui	Non	
Si la transaction ne concerne pas u			s auxquels l'immeuble	Oui	Non	
est exposé ainsi que leur gravité, proba	abilité et cinétique, est jointe	e à l'acte de vente o	u au contrat de locatio	n		
Situation de l'immeuble au regard	du zonage sismique règi	ementaire				
L'immeuble se situe dans une commun						
zone 1 X	zone 2	zone 3		zone 4	zone 5	
trés faible	faible	modérée		moyenne	forte	
Information relative à la pollution o	de sols					
> Le terrain est situé en secteur d'infor				Oui	Non	Х
Situation de l'immauble au vousel	d.,	à matantial vadav				
Situation de l'immeuble au regard > L'immeuble se situe dans une commu				Out	New	V
> Elimineuble se situe dans une commi	une a potentiel radon de niv	reau 3		Oui	Non	Х
Situation de l'immeuble au regard	d'un plan d'exposition a	u bruit (PEB)				
> L'immeuble est situé dans le périmèt	re d'un PEB:			Oui	Non	Χ
Si oui, les nuisances sonores s'élèvent	aux niveau:	zone D	zone C	zone B	zone A	
		faible	modérée	forte	trés forte	
Information relative aux sinistres in	ndemnisés par l'assuran		strophe N/M/T*			
	* catastroph					
> L'information est mentionnée dans l'a	* catastroph	ce suite à une cata ne naturelle minière		Oui	Non	
	* catastroph	ce suite à une cata	ou technologique	Oui acquéreur		

Modèle état des risques, pollutions et sols en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du Code de l'environnnement MTES / DGPR juillet 2018. "Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr" article R.125-25

CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (ARGILES)



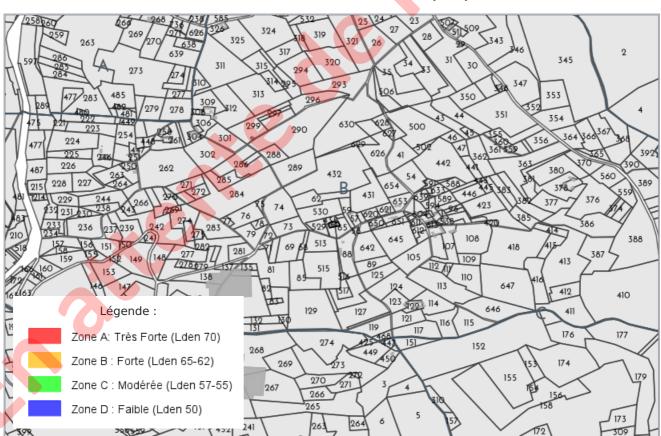
RADON



CARTOGRAPHIE DES ZONES SISMIQUES



PLAN D'EXPOSITION AUX BRUITS (PEB)



LISTE DES SITES BASIAS (À MOINS DE 500 MÈTRES)

BASE DE DONNÉES DES SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES

Aucun site BASIAS a moins de 500 mètres

LISTE DES SITES BASOL (À MOINS DE 500 MÈTRES)

BASE DE DONNÉES DE POLLUTION DES SOL

Aucun site BASOL a moins de 500 mètres

LISTE DES SITES ICPE (À MOINS DE 500 MÈTRES)

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun site ICPE a moins de 500 mètres

*	Ministère	du Développement	Durable
1	Millistere	au Developpement	Duiable

Préfecture : Dordogne Commune : JOURNIAC

Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble
la Truchie haute
la Truchie naute
24260 JOURNIAC

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases OUI ou NON

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Catastrophe naturelle	Début	Fin	Arrêté	Jo du	Indemnisation			
Mouvement de Terrain	29/11/2000	29/11/2000	15/11/2001	01/12/2001	OUI	NON		
Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	OUI	NON		
Inondations et/ou Coulées de Boue	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	OUI	NON		
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	OUI	NON		
Tempête	06/07/1989	06/07/1989	15/09/1989	16/09/1989	OUI	NON		
Sécheresse	01/04/2011	30/06/2011	11/07/2012	17/07/2012	OUI	NON		
Sécheresse	01/05/1989	31/12/1 <mark>99</mark> 1	16/10/1992	17/10/1992	OUI	NON		
Mouvement de Terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	OUI	NON		
Inondations et/ou Coulées de Boue	12/05/2008	12/05/2008	07/08/2008	13/08/2008	OUI	NON		
Etabli le : Nom et visa du vendeur ou du bailleur Visa de l'acquéreur ou du locataire								
Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire								

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : **www.georisques.gouv.fr**